

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1985 B 00051

Numéro SIREN : 331 408 336

Nom ou dénomination : NEURONES

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2020 sous le numéro de dépôt 19209

# Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 08/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/19209

### Déposant :

Nom/dénomination : NEURONES

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 331 408 336

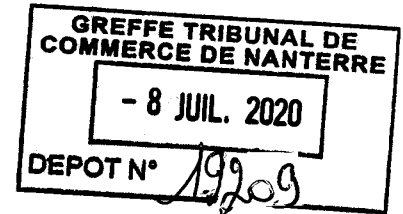
N° gestion : 1985 B 00051





KPMG Audit  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

BM&A  
11, rue de Laborde  
75008 Paris  
France



# Neurones S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes consolidés*

Exercice clos le 31 décembre 2019  
Neurones S.A.  
Immeuble "Le Clemenceau I" - 205, avenue Georges Clemenceau - 92024 Nanterre  
*Ce rapport contient 32 pages*  
Référence : PSP - 202.053 RCC





**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**BM&A**  
11, rue de Laborde  
75008 Paris  
France



## **Neurones S.A.**

Siège social : Immeuble "Le Clemenceau I" - 205, avenue Georges Clemenceau - 92024 Nanterre  
Capital social : € 9.714.345

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention de l'Assemblée générale de la société Neurones S.A.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Neurones S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 4 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 3. Déclaration de conformité » de l'annexe des comptes consolidés concernant le changement de méthode comptable relatif à la première application par votre société de la norme IFRS16 portant sur les contrats de location.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Reconnaissance du chiffre d'affaires « prestations de services »

#### Description du risque identifié

Le groupe Neurones opère sur le marché des services professionnels informatiques et fournit notamment des prestations à long terme.

Comme indiqué dans la note 4.22 de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires réalisé sur les projets au forfait et les contrats d'infogérance pluriannuels est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode de l'avancement. L'avancement est calculé sur la base des coûts engagés rapportés au total des coûts prévisionnels réactualisés. Selon cette méthode, le chiffre d'affaires est reconnu sur la période au cours de laquelle le service est rendu, indépendamment du rythme de facturation.

Compte tenu du fort degré de jugement exercé par la Direction pour la détermination du niveau d'avancement des projets au forfait et d'infogérance pluriannuels nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires liée à ces prestations de services constitue un point clé de notre audit.

#### Notre réponse au risque

Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substance.

Nos travaux relatifs au contrôle interne ont notamment porté sur la contractualisation, la facturation et la comptabilisation du chiffre d'affaires des prestations de service. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en œuvre par le groupe et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés.

Nos contrôles de substance ont notamment consisté à examiner, sur la base d'un échantillon de contrats, la détermination du niveau d'avancement en :

- appréciant la concordance des coûts encourus issus du suivi opérationnel des projets avec les données comptables ;
- appréciant le caractère raisonnable des coûts restant à engager par entretien avec les chefs de projet et par comparaison avec des contrats similaires ;
- comparant le taux de marge de ces contrats avec celui constaté sur des contrats passés similaires ;
- vérifiant l'exactitude arithmétique du chiffre d'affaires à comptabiliser sur la période.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 4 mars 2020.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport financier annuel, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Neurones S.A. par l'Assemblée générale du 25 juin 2004 pour le cabinet KPMG S.A. et du 30 juin 1997 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la 16<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 23<sup>ème</sup> année, dont respectivement 16 et 20 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

#### Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

*Rapport au Comité d'audit*

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 23 avril 2020  
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

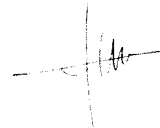
Paris, le 23 avril 2020  
BM&A



Philippe Saint-Pierre  
Associé



Thierry Bellot  
Associé



Jean-Luc Loir  
Associé

## 4 Comptes consolidés

### 4.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE (AU 31 DÉCEMBRE 2019)

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2018	31/12/2019
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles	Notes 1/2	40 602	40 334
Droits d'utilisation (IFRS 16)	Note 3	-	31 015
Immobilisations corporelles	Note 4	16 211	16 133
Actifs financiers	Note 5	6 673	7 243
Actifs d'impôt différé	Note 6	2 191	2 600
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>65 677</b>	<b>97 325</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	Note 7	278	385
Créances d'impôt exigibles		11 401	7 515
Clients et autres débiteurs	Note 8	196 751	186 308
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9	174 949	218 605
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>383 379</b>	<b>412 813</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>449 056</b>	<b>510 138</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b> <i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		9 714	9 714
Primes		31 407	31 407
Réserves et résultat consolidés		225 710	256 052
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA MÈRE</b>	Note 10	<b>266 831</b>	<b>297 173</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		29 045	30 149
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>295 876</b>	<b>327 322</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Provisions non courantes	Note 11	1 441	1 818
Passifs financiers non courants	Note 9	2	3
Dettes de loyers non courantes (IFRS 16)	Note 3	-	24 566
Passifs d'impôt différé		1	-
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 444</b>	<b>26 387</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Provisions courantes	Note 12	1 391	1 405
Dettes d'impôt exigibles		2 899	3 618
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 13	146 953	144 227
Dettes de loyers courantes (IFRS 16)	Note 3	-	6 899
Passifs financiers courants et découverts bancaires	Note 9	493	280
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>151 736</b>	<b>156 429</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>449 056</b>	<b>510 138</b>

## 4.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019)

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	2018	2019
Ventes de marchandises		2 213	1 610
Ventes de prestations de services		487 862	508 464
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		<b>490 075</b>	<b>510 074</b>
Achats consommés		(4)	-
Charges de personnel	Note 14	(292 088)	(293 541)
Charges externes *	Note 15	(143 286)	(146 985)
Impôts et taxes		(7 798)	(5 806)
Dotations aux amortissements	Note 16	(7 900)	(7 844)
Dotations aux amortissements de droits d'utilisation (IFRS 16)	Note 3	-	(7 212)
Dotations aux provisions	Note 16	216	(250)
Autres produits	Note 17	7 010	1 415
Autres charges	Note 17	(354)	(517)
Autres produits opérationnels *	Note 18	244	4 967
Autres charges opérationnelles	Note 18	(153)	(610)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>45 962</b>	<b>53 691</b>
<i>- en pourcentage du chiffre d'affaires</i>		<i>9,4 %</i>	<i>10,5 %</i>
Produits financiers		2 151	1 337
Charges financières		(559)	(444)
Charges financières sur les dettes de loyers (IFRS 16)		-	(773)
Résultat financier net	Note 19	1 592	120
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>47 554</b>	<b>53 811</b>
<i>- en pourcentage du chiffre d'affaires</i>		<i>9,7 %</i>	<i>10,5 %</i>
Impôt sur les résultats	Notes 20/21	(17 977)	(18 654)
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>		<b>29 577</b>	<b>35 157</b>
<i>- en pourcentage du chiffre d'affaires</i>		<i>6,0 %</i>	<i>6,9 %</i>
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>		<b>29 577</b>	<b>35 157</b>
dont :			
• Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère (part du groupe)		25 959	30 799
• Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêt minoritaires)		3 618	4 358
* IFRS 16 : dont 7 439 milliers d'euros d'annulation de la charge de loyers (charges externes) et 96 milliers d'euros de plus-value nette de rupture de baux (autres produits opérationnels) pour l'exercice 2019			
Résultat net par action non dilué (part du groupe) - en euros		1,07	1,27
Nombre d'actions**		24 267 662	24 281 991
Résultat net par action dilué (part du groupe) - en euros		1,07	1,27
Nombre d'actions**, stock options & actions gratuites attribuées exerçables		24 274 162	24 294 991

\*\* Nombre d'actions pondéré sur la période.

## 4.3. AUTRES ÉLÉMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

État du résultat global consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	2018	2019
<b>Résultat de la période</b>	<b>29 577</b>	<b>35 157</b>
Autres éléments du résultat global : écarts de conversion (activités en devises étrangères)	(733)	311
<b>Résultat global</b>	<b>28 844</b>	<b>35 468</b>
dont :		
• quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère (part du groupe)	25 399	31 003
• quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	3 445	4 465

Tableau consolidé des flux de trésorerie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	2018	2019
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>29 577</b>	<b>35 157</b>
Élimination des éléments non monétaires :		
• Dotations nettes aux amortissements et provisions	7 724	8 103
• Dotations aux amortissements de droits d'utilisation (IFRS 16)	-	7 212
• Charges/(Produits) liés aux stocks options et assimilés	980	966
• Effet de l'actualisation des créances et dettes à plus d'un an	218	187
• Moins-values/(Plus-values) de cession, nettes d'impôt	(64)	40
• Moins-values/(Plus-values) de rupture de baux (IFRS 16)	-	(96)
• Moins-values/(Plus-values) de cession sur titres consolidés, nettes d'impôt	(140)	(4 301)
<b>Capacité d'autofinancement après produits financiers nets et impôt</b>	<b>38 295</b>	<b>47 268</b>
• Produits financiers nets	(1 592)	(120)
• Impôts dus	17 977	18 385
<b>Capacité d'autofinancement avant produits financiers nets et impôt</b>	<b>54 680</b>	<b>65 533</b>
Variation de la trésorerie sur :		
• Besoin en fonds de roulement d'exploitation	(5 401)	10 261
• Impôts versés	(18 217)	(14 474)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>31 062</b>	<b>61 320</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(6 949)	(7 888)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	89	97
Produits de cessions d'actifs financiers	137	201
Acquisition d'actifs financiers	(1 370)	(1 577)
Acquisition de sociétés, sous déduction de la trésorerie acquise	(381)	178
Titres rachetés à des actionnaires minoritaires de filiales	(1 777)	(5 166)
Souscription/augmentation de capital par des minoritaires de filiales	907	1 639
Cessions de titres consolidés, nettes d'impôt	(90)	4 369
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(9 434)</b>	<b>(8 147)</b>
Augmentation de capital	-	-
Rachat et vente par la société de ses propres titres	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 457)	(1 457)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales	(336)	(1 355)
Augmentation des dettes financières	10	8
Remboursement des dettes financières	(852)	(13)
Remboursement de dettes de loyers (IFRS 16)	-	(6 666)
<b>Intérêts financiers nets</b>	<b>1 592</b>	<b>120</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>(1 043)</b>	<b>(9 363)</b>
<b>VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>20 585</b>	<b>43 810</b>
Effet des variations de change sur la trésorerie détenue	(147)	52
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE</b>	<b>154 141</b>	<b>174 579</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>	<b>174 579</b>	<b>218 441</b>

Tableau de variation des capitaux propres consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019

CAPITAUX PROPRES	Capital	Primes	Réserves consolidées*	Réserve paiements fondés sur des actions	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe**	Participations ne donnant pas le contrôle***	Total capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017</b>	<b>9 698</b>	<b>31 424</b>	<b>173 311</b>	<b>1 482</b>	<b>(252)</b>	<b>27 310</b>	<b>242 973</b>	<b>25 080</b>	<b>268 053</b>
Mouvements de l'exercice 2018									
• Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	25 959	25 959	3 618	29 577
Écart de conversion	-	-	(557)	-	-	-	(557)	(170)	(727)
• Total des autres éléments du résultat global	-	-	(557)	-	-	-	-	(170)	(727)
<i>Résultat global</i>	-	-	(557)	-	-	25 959	25 402	3 448	28 850
• Retraitement IFRS 2 - stock-options et actions gratuites	-	-	-	888	-	-	888	88	976
• Opérations sur capital (exercice actions gratuites)	16	(17)	-	-	-	-	(1)	-	(1)
• Variation d'actions propres	-	-	-	-	323	-	-	-	-
• Affectation du résultat 2017	-	-	28 792	(1 482)	-	(27 310)	-	-	-
• Dividendes versés par la société mère (0.06 euro par action)	-	-	(1 457)	-	-	-	(1 457)	-	(1 457)
• Engagement de rachat vis-à-vis des minoritaires	-	-	31	-	-	-	31	-	31
• Variation de périmètre	-	-	(1 328)	-	-	-	(1 328)	712	(616)
<i>Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres</i>	16	(17)	26 038	(594)	323	(27 310)	(1 544)	853	(691)
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les distributions de dividendes des filiales</i>	-	-	-	-	-	-	-	(336)	(336)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018</b>	<b>9 714</b>	<b>31 407</b>	<b>198 792</b>	<b>888</b>	<b>71</b>	<b>25 959</b>	<b>266 831</b>	<b>29 045</b>	<b>295 876</b>
Mouvements de l'exercice 2019									
• Résultat consolidé de l'exercice	-	-	-	-	-	30 799	30 799	4 358	35 157
Écart de conversion	-	-	204	-	-	-	204	132	336
• Total des autres éléments du résultat global	-	-	204	-	-	-	204	132	336
<i>Résultat global</i>	-	-	204	-	-	30 799	31 003	4 490	35 493
• Retraitement IFRS 2 - stock-options et actions gratuites	-	-	-	901	-	-	901	80	981
• Opérations sur capital (exercice actions gratuites)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Variation d'actions propres	-	-	-	-	(185)	-	(185)	-	(185)
• Affectation du résultat 2018	-	-	26 847	(888)	-	(25 959)	-	-	-
• Dividendes versés par la société mère (0.06 euro par action)	-	-	(1 457)	-	-	-	(1 457)	-	(1 457)
• Engagement de rachat vis-à-vis des minoritaires	-	-	1 019	-	-	-	1 019	-	1 019
• Variation de périmètre	-	-	(939)	-	-	-	(939)	(2 111)	(3 050)
<i>Total des transactions avec les propriétaires comptabilisées directement en capitaux propres</i>	-	-	25 470	13	(185)	(25 959)	(661)	(2 031)	(2 692)
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle dans les distributions de dividendes des filiales</i>	-	-	-	-	-	-	-	(1 355)	(1 355)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019</b>	<b>9 714</b>	<b>31 407</b>	<b>224 466</b>	<b>901</b>	<b>(114)</b>	<b>30 799</b>	<b>297 173</b>	<b>30 149</b>	<b>327 322</b>

\* Dont réserve de conversion (-1 581 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

\*\* Part des capitaux propres attribuable aux propriétaires de la mère.

\*\*\* Part des capitaux propres attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, elles correspondent aux parts détenues par les dirigeants des filiales.

## 4.4. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### 1. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

NEURONES, Société Anonyme, dont le siège social est situé au 205, avenue Georges Clemenceau – 92000 – Nanterre (France), est un groupe de Conseil et de Services Numériques.

### 2. DIFFUSION DES ÉTATS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés 2019 présentés dans ce document ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 4 mars 2020 pour être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 juin 2020.

Les états financiers consolidés de NEURONES pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 comprennent la société et ses filiales (l'ensemble désigné par "le groupe") et la quote-part dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

### 3. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Elles diffèrent sur certains aspects des IFRS publiées par l'IASB. Néanmoins, le groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué les IFRS telles que publiées par l'IASB. Cette conformité couvre les définitions, modalités de comptabilisation, d'évaluation et de présentation telles que prévues par les IFRS, ainsi que l'ensemble des informations requises par les normes.

#### IFRS 16 - Contrats de location

##### Impacts généraux de présentation

La norme IFRS 16 s'applique pour la première fois aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle remplace la norme IAS 17 (et ses interprétations) et conduit à comptabiliser au bilan des preneurs la plupart des contrats de location selon un modèle unique, sous la forme d'un "droit d'utilisation de l'actif" et d'une "dette de location".

Dans l'état de la situation financière, le groupe a choisi de présenter les actifs au titre de droits d'utilisation séparément des autres actifs et, les dettes de location, séparément des autres passifs.

Les charges liées aux contrats de location, qui étaient classés auparavant comme des contrats de location simple et étaient présentées dans les charges d'exploitation, sont retraitées avec l'application d'IFRS 16 et remplacées par une dotation aux amortissements du droit d'utilisation et par des charges financières. Ces paiements de loyers sont désormais divisés en sorties de trésorerie se rapportant à la charge d'intérêts sur la dette de loyer et au remboursement de cette dette de loyer. Dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement, NEURONES présente le remboursement du principal de l'obligation locative et les intérêts payés.

##### Nature des actifs loués concernés

Le groupe, en tant que preneur, est engagé dans des baux immobiliers. Les contrats de location sont généralement conclus pour une durée comprise entre 3 et 9 ans.

##### Méthode d'application

NEURONES a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 selon la "méthode rétrospective simplifiée" consistant à comptabiliser l'effet de l'application initiale en considérant que l'actif au titre du droit d'utilisation est égal au montant des dettes de loyer (ajusté du montant des loyers payés d'avance et des avantages reçus des bailleurs). Comme prévu par la norme, les données comparatives relatives à l'exercice 2018, qui sont présentées en regard

des données de l'exercice 2019, ne sont pas retraitées. Pour l'exercice 2018, le groupe n'ayant qualifié aucun contrat en tant que contrat de location financement, les charges de loyers sont comptabilisées en tant que charges opérationnelles.

Les loyers des contrats correspondant à des actifs de faible valeur unitaire (seuil annuel défini à 5 000 euros) ou à une location de courte durée (inférieure à 12 mois) ont été comptabilisés directement en charges.

Par ailleurs, les mesures de simplification suivantes, offertes par la norme IFRS 16, ont été appliquées à la transition :

- les contrats avec une durée résiduelle inférieure à 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un droit d'utilisation et d'une dette de loyer,
- les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux d'emprunt marginal du groupe auquel est ajouté un spread pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays,
- les coûts directs initiaux ont été exclus de l'évaluation du droit d'utilisation pour contrats de location simple en vigueur à la date de transition,
- le groupe a utilisé le bénéfice du "recul" pour déterminer la durée des contrats de location contenant des options de prolongation ou de résiliation.

L'application d'IFRS 16 a nécessité l'exercice du jugement, notamment en ce qui concerne :

- la définition d'un contrat de location,
- la détermination de la durée de la location qui prend en compte l'exercice des options de résiliation ou de renouvellement (lorsque le groupe est raisonnablement certain de les exercer),
- la détermination du taux d'emprunt marginal : il a été calculé en prenant en compte la durée résiduelle des contrats en date de première application.

Les principes comptables liés aux contrats de location, mis à jour de l'application de la norme IFRS 16, sont présentés en note 4.6.

A la date de transition, le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux passifs liés aux contrats de location comptabilisés conformément à IFRS 16 est de 2,4 %.

##### Impact d'IFRS 16 sur le bilan d'ouverture

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Impact IFRS 16	01/01/2019
Actif	449 056		486 643
- dont : Droits d'utilisation (IFRS 16)	0	37 587	37 587
Passif	449 056		486 643
- dont : Dettes de loyers non-courantes	0	26 374	26 374
- dont : Dettes de loyers courantes	0	11 213	11 213

## 4. PRINCIPES COMPTABLES

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été mises en œuvre d'une manière permanente pour l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Elles sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2018 et ont été appliquées de manière uniforme par les entités du groupe.

### 4.1. Base de préparation des comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie à court terme, des paiements fondés sur des actions et de certains actifs financiers non courants, évalués à la juste valeur.

## 4.2. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, conduit à d'effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et les montants figurant dans ces états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période concernée, s'il n'affecte que cette période, ou au cours de la période concernée et des périodes ultérieures, si celles-ci sont également affectées par le changement. NEURONES n'anticipe pas, à la clôture, de modifications dans les hypothèses clés retenues ou de sources d'incertitude qui présenteraient un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants d'actif et/ou de passif au cours de la période suivante.

Les principaux postes, sur lesquels des estimations sont réalisées, concernent : les coûts provisionnels des contrats de prestation au forfait suivis à l'avancement, les dépréciations d'actifs, les engagements de retraite, la valorisation des paiements fondés sur des actions et les provisions. Les hypothèses retenues sont précisées dans les notes correspondantes de l'annexe.

## 4.3. Méthodes de consolidation

### Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le groupe. Ce dernier contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Leurs principes comptables sont modifiés, si nécessaire, afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes comptables de NEURONES.

### Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise.

Les modifications du pourcentage de détention du groupe dans une filiale, qui n'entraînent pas de perte du contrôle, sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

### Perte de contrôle

Lorsque le groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs, les passifs et tous les autres éléments relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle.

### Intérêts dans des entités mises en équivalence

Les intérêts du groupe dans des entités mises en équivalence incluent ceux détenus dans des entreprises associées ou dans une coentreprise.

Les entités associées sont les sociétés dans lesquelles NEURONES a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. La coentreprise est un partenariat conférant au groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur les actifs de la société elle-même et des obligations à assumer au titre de ses passifs.

Les intérêts de NEURONES dans les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont pris en compte initialement à un coût incluant les frais de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

### Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe, sont éliminés. Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont annulés par contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Au 31 décembre 2019, toutes les sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation sont des filiales.

La liste des entreprises consolidées figure dans le chapitre 5 ci-après "Périmètre de consolidation".

## 4.4. Immobilisations incorporelles

### Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition

Pour les acquisitions survenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'écart d'acquisition est évalué comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée,
- plus, le montant comptabilisé pour toute participation ne conférant pas le contrôle de l'entreprise acquise,
- plus, si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation antérieurement détenue dans la société acquise,
- moins, le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.

Quand la différence est négative, un profit, au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la méthode pour déterminer la juste valeur de la contrepartie transférée est la suivante :

- la contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes et aux rémunérations d'employés ou d'anciens propriétaires pour services futurs ;
- les coûts liés à une acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus ;
- toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle, qui a été classée en capitaux propres, n'est pas réévaluée et son règlement est constaté en capitaux propres. En revanche, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de sa juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Pour les acquisitions réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010, l'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, ses actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont inscrits au bilan consolidé à leur juste valeur et valorisés selon les principes comptables du groupe.

Pour les écarts d'acquisition antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le groupe a choisi, selon les dispositions de la norme IFRS3, de ne pas retraiter ceux qui sont issus de regroupements d'entreprises. Ils sont donc maintenus à leur coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie,

ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur (voir ci-après "4.8 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé").

#### Contrats et relations contractuelles clients

Les contrats et relations contractuelles clients sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ils résultent, pour la plupart, de rachats d'activité et correspondent à un volume de chiffre d'affaires et de marge généré par ces contrats. Ils sont amortis sur la durée d'utilité des contrats correspondants.

Dans le cas de contrats de régie renouvelables périodiquement, la durée d'utilité est indéterminée. La période pendant laquelle les contrats génèrent des entrées de trésorerie nette au profit du groupe est ainsi sans limite prévisible. Dans ce cas, ils ne sont pas amortis et font l'objet d'un test annuel de dépréciation, de même que chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur (voir ci-après 4.8 "Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé").

#### 4.5. Autres immobilisations incorporelles

Le groupe n'a pas identifié de frais de développement significatifs répondant à la définition de l'IAS 38.

Les autres immobilisations incorporelles, notamment les logiciels acquis pour un usage interne, sont amorties sur leur durée d'utilisation, comprise généralement entre un et trois ans, dès que le bien est prêt à être mis en service.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles sont inscrits en résultat opérationnel sur la ligne "Dotations aux amortissements".

#### 4.6. Contrats de location (IFRS 16)

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée, en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location, quelle que soit leur nature (location simple ou location financement).

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs non effectués à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location (si ce taux est facilement disponible) ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend : la dette de location initiale, les coûts directs initiaux et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur. Il est amorti sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêt dans le résultat financier.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non-exercice est raisonnablement certain. Pour les baux 3/6/9, une durée de location de 9 ans est retenue sauf si la décision est prise de rompre le bail à l'issue d'une des deux premières périodes trien-

nales. Les contrats en tacite reconduction et les contrats à durée indéfinie sont considérés être d'une période inférieure à un an.

Les exemptions permises par IFRS 16 sont appliquées. Il s'agit du traitement des contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros).

#### 4.7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le groupe n'a pas opté pour la méthode de réévaluation de ses actifs. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations, conformément à la norme IAS 23.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité et selon les méthodes suivantes, dès que le bien est prêt à être mis en service :

Agencements et installations	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire 2 à 4 ans
Matériel informatique	Dégressif et linéaire 3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans

#### 4.8. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les valeurs comptables de ces actifs sont examinées à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année au 31 décembre.

##### Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou immobilisations incorporelles en cours

La méthode de suivi mise en place pour la réalisation des tests de dépréciation des actifs incorporels est la méthode des DCF (flux de trésorerie actualisés). Elle est mise en œuvre chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour effectuer ces tests, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. Le découpage en UGT est réalisé au niveau des entités juridiques. Chaque filiale correspond à une UGT (voir ci-après "Note 4.24. Secteurs opérationnels").

La valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable qui correspond au maximum de la juste valeur, diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne "Dépréciations d'actifs" en résultat opérationnel. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles, même si la valeur d'utilité de l'actif se rétablit dans les années futures.

##### Immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles, à durée d'utilité définie, est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur qui sont passés en revue à chaque clôture.

Pour effectuer ce test, les immobilisations corporelles sont également regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Le découpage en UGT est réalisé au niveau des entités juridiques, donc chaque filiale correspond à une UGT.

La valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable et correspond au maximum de la juste valeur, diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité, déterminée par la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel, sur la ligne "Dépréciation d'actifs".

**Principaux critères retenus pour l'application de la méthode d'évaluation selon les DCF**

- le taux d'actualisation retenu est de 6,5 % après impôt, compte tenu du taux sans risque, de la prime de risque et du bêta,
- la durée de la période explicite est de 5 ans,
- les hypothèses (croissance du chiffre d'affaires, taux de résultat opérationnel, besoin en fonds de roulement, investissements) retenues sont spécifiques à chaque société, prenant en compte leur taille et leur secteur d'activité propre,
- le taux de croissance est basé sur des budgets prévisionnels tenant compte du dynamisme de la structure et des conditions de marché; il est en moyenne de 5 %,
- la valeur résiduelle est déterminée à partir d'un taux de croissance à l'infini de 2 %.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à cette Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT, au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Une perte de valeur, comptabilisée pour un autre actif que les écarts d'acquisition, est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

**4.9. Actifs financiers**

**Titres non consolidés**

Conformément à la norme IAS 39, les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés, soit à leur juste valeur, soit à leur coût d'acquisition, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable.

Dans le cas d'une comptabilisation à la juste valeur, toute variation normale de juste valeur, positive ou négative, est comptabilisée directement en capitaux propres.

Dans le cas d'une comptabilisation au coût d'acquisition, et en cas d'indication objective d'une perte de valeur de l'actif financier, une dépréciation est constatée par le résultat. La reprise de cette dépréciation n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

**Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat**

Un actif est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés ainsi si le groupe gère des placements et prend des décisions d'achat ou de vente sur la base de leur juste valeur, en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement.

**Autres actifs financiers**

Les autres actifs financiers, dont l'échéance est supérieure à un an et ne portant pas intérêts, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Le taux d'intérêt utilisé est de 5 %.

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses actifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture.

**4.10. Impôts différés**

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan (pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs), à l'exception des éléments suivants :

- écarts d'acquisition,
- différences temporelles liées à des participations, dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les déficits reportables sont activés lorsqu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Un impôt différé est comptabilisé au titre des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Depuis l'exercice clos au 31 décembre 2010, la CVAE entre dans le champ d'application d'IAS 12.

**4.11. Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût, selon la méthode du prix moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Cette dernière est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constatée, au cas par cas, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

**4.12. Créances**

Les créances sont comptabilisées au coût diminué des dépréciations constatées. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable de la créance excède la valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur des flux de trésorerie futurs estimés.

**4.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les placements à court terme sont évalués à leur juste valeur (en contrepartie par le compte de résultat).

Conformément à la norme IAS 7, la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

La juste valeur correspond à la valeur liquidative de l'actif ou du passif de trésorerie à la date de clôture.

Les écarts de juste valeur sont comptabilisés en résultat de la période sous la rubrique "Produits financiers".

**4.14. Actions propres**

Les actions propres sont affectées en diminution des réserves consolidées pour le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables.

En cas de cession ultérieure des titres, le résultat, ainsi que les effets d'impôt correspondants, sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

#### 4.15. Paiements fondés sur des actions

Le modèle d'évaluation des options retenu est celui de Black & Scholes. L'évaluation, à la juste valeur du service rendu à la date d'attribution, prorata temporis sur l'ensemble de la période d'acquisition des droits, est constatée en charge, par contrepartie des capitaux propres.

#### 4.16. Avantage au personnel

##### Régime à prestations définies : provision pour indemnités de départ en retraite

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux normatif de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation des salaires et d'actualisation.

Les gains et pertes actuariels, générés par les changements d'hypothèses démographiques ou financières, sont comptabilisés en "autres éléments du résultat global".

Par ailleurs, l'application d'IAS 19 révisée conduit à décomposer l'évolution de la dette entre le coût des services rendus à présenter en résultat opérationnel, et le coût financier (correspondant aux intérêts de la dette calculés sur la base du taux d'actualisation) à présenter en résultat financier. Etant donné le montant de la dette liée aux engagements de retraite, l'impact du coût financier est non significatif sur la période.

#### 4.17. Autres engagements sociaux

##### Médailles du travail

Les conventions collectives en vigueur au niveau des sociétés du groupe ne prévoient pas de dispositions relatives aux médailles du travail. Il n'a pas été non plus conclu d'accord spécifique relatif à ce point.

#### 4.18. Provisions

Conformément à la norme IAS 37, une provision est comptabilisée lorsqu'il est constaté une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, résultant d'un événement passé, et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions non courantes sont actualisées lorsque l'effet est significatif.

#### 4.19. Passifs financiers

Le groupe ne détient aucun instrument dérivé parmi ses passifs financiers et ne réalise aucune opération de couverture. Il ne détient pas de passifs évalués en juste valeur par contrepartie en résultat.

Les autres passifs financiers correspondent essentiellement à des découverts bancaires.

#### 4.20. Autres passifs non courants

Aucun autre passif non courant n'a été identifié au 31 décembre 2019.

#### 4.21. Fournisseurs et autres créiteurs

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évalués à leur juste valeur, lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

#### 4.22. Reconnaissance du chiffre d'affaires (IFRS 15)

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts dépend de la nature des prestations :

##### Projets au forfait

Les contrats basés sur des "livrables" incluent généralement des prestations au forfait, tels que l'intégration de systèmes ou la conception et le développement de systèmes informatiques personnalisés et des processus associés.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement, car au moins l'une des conditions suivantes est respectée : (i) la prestation améliore un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de la prestation ou (ii) l'actif construit n'a pas d'usage alternatif (par ex. il est spécifique au client) et il existe un droit exécutoire à paiement au titre de la prestation effectuée à date, en cas de résiliation par le client.

NEURONES applique la méthode des coûts engagés pour évaluer l'avancement. Le pourcentage d'avancement est basé sur les coûts encourus à la date considérée par rapport à l'estimation totale des coûts à terminaison du contrat.

Le groupe acquiert contractuellement le droit de facturer à l'atteinte de jalons spécifiés ou à l'acceptation par le client des travaux réalisés. La différence entre la facturation cumulée et le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé se reflète dans l'état consolidé de la situation financière au poste des factures à établir - Note 8 (quand le chiffre d'affaires produit est supérieur à la facturation) ou des Produits constatés d'avance - Note 13 (quand la facturation est supérieure au chiffre d'affaires produit).

##### Contrats basés sur des ressources

Le chiffre d'affaires issu de contrats basés sur des ressources est comptabilisé au fur et à mesure que le groupe acquiert le droit d'émettre des factures, puisque le montant facturé correspond directement à la valeur de la prestation effectuée à la date considérée. Chaque obligation de prestation est reconnue en revenu à l'avancement car le client reçoit et consomme de façon continue les avantages des services. Le prix des services est basé sur le nombre d'heures passées sur le contrat.

##### Contrats pluriannuels

Les contrats de services managés à long terme comprennent le plus souvent deux types principaux de prestations :

- l'ingénierie initiale (ou "prise en charge") : il s'agit d'un projet autonome, préalable au démarrage du contrat en exploitation courante. Cette phase est traitée comme une obligation de prestation distincte si elle transfère au client le contrôle d'un actif ou si ce dernier peut tirer avantage de ces activités initiales, indépendamment des services d'exploitation. Le chiffre d'affaires correspondant est alors généralement comptabilisé à l'avancement ;
- l'exploitation courante : il s'agit des activités de gestion d'infrastructures, de gestion des applications et de services aux entreprises. Les honoraires sont facturables mensuellement, sur la base d'un prix forfaitaire par unité d'œuvre consommée, ou selon des forfaits mensuels, ajustables au titre de variations de volumes ou de périmètre. Le chiffre d'affaires des contrats basés sur des services est comptabilisé au fur et à mesure de l'acquisition par le groupe du droit à facturer.

##### Achat/Revente d'équipement et licences

Concernant le chiffre d'affaires relatif au "négoce" de marchandises (équipements et licences), les analyses effectuées ont amené le groupe à considérer qu'il agissait en tant qu'"agent" (et non "principal") dans ce type de transaction. Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, seule la marge brute de ces opérations a été comptabilisée, réduisant donc facialement le chiffre d'affaires, sans impact sur le montant du résultat opérationnel. Les ventes de licences de logiciels développés en interne sont comptabilisées à l'activation des licences.

#### 4.23. Modalités de calcul du résultat dilué par action (IAS 33)

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action est :

- composé du nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice,
- accru du nombre moyen pondéré d'actions gratuites livrées au cours de l'exercice,
- additionné du nombre moyen pondéré de stock options exercées au cours de l'exercice,
- augmenté du nombre moyen pondéré d'options dilutives de souscription d'actions (stock options et actions gratuites) attribuées et non exercées ou non livrées au cours de l'exercice, calculé suivant les dispositions de la norme IAS 33,
- diminué du nombre moyen pondéré d'actions en auto-détention au cours de l'exercice.

#### 4.24. Secteurs opérationnels (IFRS 8)

Selon la norme IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante distincte du groupe qui, ou fournit un service spécifique (secteur d'activité), ou produit un service dans un environnement (secteur géographique) exposé à des risques spécifiques et génère une rentabilité différente de ceux des autres secteurs. Il est identifié et géré séparément, dans la mesure où il nécessite une stratégie, des ressources et des technologies spécifiques.

L'information transmise en interne au Président et au Directeur général délégué est présentée par entité juridique, la performance du management opérationnel étant estimée à ce niveau. Dans ce contexte, chacune de ces entités correspondrait à un secteur opérationnel.

Ce niveau d'information, très détaillé, n'est pas considéré par NEURONES comme nécessaire à une meilleure compréhension de la performance du groupe. En effet, toutes les entités juridiques opèrent sur le marché du Conseil et des Services Numériques pour les entreprises et présentent des modes de commercialisation et des structures de coûts souvent comparables. En conséquence, il n'a pas été identifié de secteurs opérationnels à présenter dans le cadre d'IFRS 8.

#### 4.25. Gestion du risque financier (IFRS 7)

L'exposition aux risques suivants a été identifiée :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- gestion du capital.

Cette note a pour objet de présenter les informations sur l'exposition à chacun des risques, ainsi que les politiques mises en œuvre et destinées à les minimiser. Compte tenu de la taille actuelle du groupe et de l'implication opérationnelle quotidienne de deux des administrateurs (Président et Directeur général délégué), compte tenu également de la proximité géographique des plus importantes sociétés du groupe, ainsi que de l'association au capital du ou des dirigeants des filiales, il n'a pas paru nécessaire de constituer, au niveau central, un comité de gestion du risque. Par ailleurs, certains risques sont directement pris en charge par la direction générale et/ou financière de NEURONES.

##### Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Dans le cas de NEURONES et de ses filiales, le risque est principalement limité aux créances clients et aux titres de placements financiers.

Concernant les créances, l'exposition au risque crédit dépend des caractéristiques individuelles des personnes morales facturées. Le groupe s'adresse à un spectre très large de clients, multi-secteurs d'activité, répartis de manière homogène, le plus important d'entre eux représentant 9,3 % du chiffre d'affaires consolidé. Il s'agit d'un groupe bancaire majeur

dont les multiples centres de décision commandent des prestations indépendamment les uns des autres et à différentes filiales du groupe.

Pour ce qui est de la trésorerie, l'exposition au risque crédit est limitée en investissant le cash excédentaire essentiellement en dépôts à terme émis par des banques.

##### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond aux difficultés que le groupe pourrait rencontrer pour honorer ses engagements et payer ses dettes.

Cette hypothèse est théorique compte tenu d'une situation de trésorerie très excédentaire.

##### Risque de marché

Le risque de marché correspond aux variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres.

NEURONES est très faiblement exposé au risque de change car la quasi-intégralité des transactions s'effectuent en euros.

Par ailleurs, le groupe n'est pas endetté et ne subirait pas d'impact significatif en cas de variation des taux d'intérêt.

Seul le risque lié à la variation des prix de marché pourrait avoir des conséquences sur la régularité du résultat financier puisque la performance d'une partie des placements de trésorerie est corrélée aux marchés boursiers. Cette allocation représentait environ 2 M€ en fin d'exercice.

##### Gestion du capital

Par construction, le capital, détenu à 71,2 % par les dirigeants, constitue un bloc de nature à donner confiance à l'ensemble des tiers.

Bien que NEURONES soit très excédentaire en termes de trésorerie (et dispose de capitaux propres élevés), le Conseil d'Administration veille à maintenir un équilibre entre la rémunération des actionnaires et le maintien de ressources à long terme. La politique de versement de dividendes, initiée à partir de 2005, n'a jamais conduit à distribuer plus de 25 % du résultat net.

La société souhaite garder la possibilité de racheter ses propres actions à tout moment. Ainsi, chaque année, il est demandé à l'Assemblée Générale de renouveler une autorisation en ce sens.

#### 4.26. Nouvelles normes et interprétations

##### Dispositions IFRS, obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, appliquées et sans incidence sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2019

- Modifications d'IFRS 9 – Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ;
- interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux ;
- Modifications d'IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises ;
- Modifications d'IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime ;
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017.

##### Textes d'application obligatoire postérieurement

##### au 31 décembre 2019 et non appliqués par anticipation

- Modifications d'IAS 1 et IAS 8 – Définition de l'importance relative ;
- Modification des références au cadre conceptuel dans les normes ;
- Modifications d'IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – Réforme de l'IBOR – Phase 1 ;
- Modifications d'IFRS 3 – Définition d'une entreprise.

## 5. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

## 5.1. Liste des entreprises consolidées

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège social	31/12/2018			31/12/2019		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode d'intég.	% Intérêt	% Contrôle	Méthode d'intég.
Mère							
NEURONES	205, avenue Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	-	-	-	-	-	-
Filiales							
Advim	215, avenue Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	86 %	100%	IG	-	-	-
Aronдор	24-26, rue de la Pépinière - 75008 PARIS	50 %	50 %	IG	50 %	50 %	IG
Aronдор Tunisie	Imm. City, centre urbain Nord - 1082 TUNIS	34 %	67 %	IG	33 %	67 %	IG
AS Connect	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	97 %	100 %	IG
AS Delivery	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	97 %	100 %	IG
AS Devops	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	97 %	100 %	IG
AS Infra	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	97 %	100 %	IG
AS International	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	97 %	100 %	IG
AS International Group	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	98 %	IG	97 %	97 %	IG
AS Production	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	97 %	100 %	IG
AS Synergie	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	97 %	100 %	IG
AS Technologie	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	97 %	100 %	IG
AS Telecom & Réseaux	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	98 %	100 %	IG	97 %	100 %	IG
Brains	27, rue des Poissonniers - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	40 %	52 %	IG	-	-	-
C2L2 Consulting	6, passage de la Tenaille - 75014 PARIS	89 %	100 %	IG	-	-	-
Cloud Temple	215, avenue Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	86 %	100 %	IG	94 %	100 %	IG
Cloud Temple Africa	215, avenue Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	-	-	-	48 %	100 %	IG
Cloud Temple Tunisia	Gp1 Km 12 - EZZAHRA	43 %	50 %	IG	48 %	51 %	IG
Cloud Temple West Africa	Cocody-Deux-Plateaux, Lot 1448, Ilot 147 - ABIDJAN	-	-	-	48 %	51 %	IG
Codilog	205, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	72 %	72 %	IG	73 %	73 %	IG
Colombus Consulting	138, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS	86 %	86 %	IG	88 %	88 %	IG
Colombus Consulting Shift	138, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS	61 %	71 %	IG	62 %	71 %	IG
Colombus Consulting SA	Route de Crassier 7 - 1262 Eysins - NYON	44 %	51 %	IG	45 %	51 %	IG
Colombus Consulting Tunisie	Complexe Rosalys, A2 - 1053, les Berges du Lac 2 - TUNIS	43 %	50 %	IG	44 %	50 %	IG
DataQuantic	205, avenue Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	60 %	60 %	IG	60 %	60 %	IG
Deodis	2, place de la Défense CNIT - 92800 PUTEAUX	89 %	96 %	IG	89 %	96 %	IG
Dragonfly	215, avenue Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	86 %	86 %	IG	94 %	94 %	IG
Edu groupe	205, avenue Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
Edu groupe MP	205, avenue Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
Everience	Berliner Allee 65 - 64295 DARMSTADT	93 %	100 %	IG	93 %	100 %	IG
Experteam	171, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	93 %	100 %	IG	92 %	96 %	IG
Finaxys	27, rue des Poissonniers - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	77 %	77 %	IG	76 %	76 %	IG
Finaxys SPRL	523, av. Louise, BE-1050 BRUXELLES	-	-	-	72 %	95 %	IG
Helpline	171, av. Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	93 %	93 %	IG	93 %	93 %	IG
Helpline Romania	10/D rue Coriolan Brediceanu - 300011 TIMISOARA	93 %	100 %	IG	93 %	100 %	IG
Helpline Tunisia	120-122, rue Réaumur - 75002 PARIS	93 %	100 %	IG	93 %	100 %	IG
Henko	1, rue de la Pépinière - 75008 PARIS	-	-	-	59 %	60 %	IG
Iliade	Rue du Lac Windermere - 1053, les Berges du Lac - TUNIS	51 %	70 %	IG	51 %	70 %	IG
Iliade Tunisie	4, rue de la Presse - BE-1000 BRUXELLES 1	51 %	100 %	IG	51 %	100 %	IG
Iliade Belgium	215, avenue Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	51 %	100 %	IG	51 %	100 %	IG
Intrinsec Sécurité	138, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS	81 %	94 %	IG	89 %	94 %	IG
Kamidocity	183, avenue de Choisy - 75013 PARIS	44 %	50,5 %	IG	44 %	50,5 %	IG
Le Hub Columbus	16, rue Matel - 75010 PARIS	-	-	-	53 %	60 %	IG
Lib Consulting SD	Rue des Vollandes - 71, c/o M. Brito - 1207 GENÈVE	72 %	100 %	IG	-	-	-
Lib Consulting SD Suisse	6, rue Rose Dieng-Kuntz - 44300 NANTES	55 %	76 %	IG	55 %	76 %	IG
MobiApps	205, avenue Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	68 %	70 %	IG	68 %	70 %	IG
Neurones Consulting	205, avenue Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG

Entreprises consolidées par intégration globale	Siège social	31/12/2018			31/12/2019		
		% Intérêt	% Contrôle	Méthode d'intég.	% Intérêt	% Contrôle	Méthode d'intég.
Neurones IT	Tampines Central 1, 02-05 Tampines Plaza 529541 SINGAPORE	97 %	97 %	IG	97 %	97 %	IG
Neurones IT Asia Pte Ltd	Vatika Business Centre - 11, O Shaughnessy Road - Langford Town - 560025 BANGALORE	97 %	100 %	IG	97 %	100 %	IG
Neurones IT India	121-123, rue Edouard Vaillant - 92300 LEVALLOIS-PERRET	97 %	100 %	IG	97 %	100 %	IG
NG Cloud	205, avenue Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	100 %	100 %	IG	99 %	100 %	IG
Pragmateam	121-123, rue Edouard Vaillant - 92300 LEVALLOIS-PERRET	85 %	85 %	IG	100 %	100 %	IG
RS2i	71, boulevard de Sébastopol - 75002 PARIS	100 %	100 %	IG	99 %	99 %	IG
Scaled Risk	33, rue de la République - 69002 LYON	10 %	12 %	NC	10 %	12 %	NC
Viaaduc	205, avenue Georges Clemenceau - 92024 NANTERRE	100 %	100 %	IG	100 %	100 %	IG
WeeFin	27, rue des Poissonniers - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE	50 %	65 %	IG	46 %	65 %	IG

IG = consolidation par intégration globale - NC = titres non consolidés

## 5.2. Événements significatifs

### Impact des variations de périmètre sur les capitaux propres

(en milliers d'euros)	% d'intérêt au 31/12/2018	% d'intérêt au 31/12/2019	Variation (%)	Impact sur les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la mère	Impact sur les participations ne donnant pas le contrôle
Brains	39,8	-	-39,8	999	(999)
Dragonfly	86,0	94,1	8,1	(1 500)	(1 267)
Colombus Consulting	86,0	88,2	2,2	(605)	(309)
Cloud Temple Tunisia	43,0	48,0	5,0	31	(552)
Cloud Temple Africa	0,0	48,0	48,0	-	980
AS International Group	98,0	96,9	-1,1	(149)	153
Cloud Temple	86,0	94,1	8,1	312	(312)
Intrinsec Sécurité	81,0	88,6	7,6	147	(157)
RS2i	99,7	98,9	-0,8	(101)	102
Autres (< +/-100 milliers d'euros)	-	-	-	(73)	250
<b>TOTAL</b>	-	-	-	<b>(939)</b>	<b>(2 111)</b>

Au cours de l'année 2019, diverses transactions ont été réalisées avec certains associés minoritaires de filiales. Elles ont conduit à de légères modifications du pourcentage d'intérêt.

### Cession de Brains

La totalité des actions de Brains a été cédée le 22 janvier 2019, ce qui a généré une plus-value de 4,6 millions d'euros.

Les éléments concernant la contribution aux comptes consolidés du groupe sont les suivants :

- contribution au chiffre d'affaires de l'année de 389 K€,
- contribution au résultat net de 49 K€.

ACTIFS	Brains (cession)	CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Brains (cession)
(en milliers d'euros)		(en milliers d'euros)	
Immobilisations incorporelles	-	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX PROPRIÉTAIRES DE LA MÈRE	1 068
Immobilisations corporelles	4	Participations ne donnant pas le contrôle	1 685
Actifs financiers	5	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 753</b>
Actifs d'impôts différés	-	Provisions non courantes	1
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>9</b>	Passifs financiers non courants	-
Stocks	-	<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>1</b>
Actifs d'impôts exigibles	-	Provisions courantes	-
Clients et autres débiteurs	932	Dettes d'impôt exigibles	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 028	Fournisseurs et autres créiteurs	1 215
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b>3 960</b>	Autres passifs financiers	-
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>3 969</b>	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>1 215</b>
		<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>3 969</b>

## 6. NOTES ANNEXES AU BILAN

## Note 1 – Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/17	+	-	31/12/18	Var. périmètre	+	-	31/12/19
Écart d'acquisition : voir Note 2	40 592	-	120	40 472	-	-	-	40 472
Brevets, licences	6 540	121	20	6 641	-	287	207	6 721
Contrats et relations contractuelles	341	-	-	341	-	-	-	341
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>47 473</b>	<b>121</b>	<b>140</b>	<b>47 454</b>	<b>-</b>	<b>287</b>	<b>207</b>	<b>47 534</b>
Amortissements	(5 174)	(781)	(12)	(5 943)	-	(551)	(203)	(6 291)
Dépréciations	(909)	-	-	(909)	-	-	-	(909)
<b>TOTAL NET</b>	<b>41 390</b>	<b>(660)</b>	<b>128</b>	<b>40 602</b>	<b>-</b>	<b>(264)</b>	<b>4</b>	<b>40 334</b>

Les contrats et relations contractuelles inscrits à l'actif sont liés à des contrats d'assistance technique, d'une durée d'utilité indéterminée (voir ci-avant "4. Principes comptables"). Ils s'élevaient à 341 milliers d'euros et sont totalement dépréciés.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles données en nantissement.

## Note 2 – Écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/17	+	-	31/12/18	+	Reclassement	-	31/12/19
Entreprises concernées								
Colombus Consulting	10 386	-	-	10 386	-	-	-	10 386
AS International Group	8 874	-	-	8 874	-	-	-	8 874
Helpline	5 179	-	-	5 179	-	-	-	5 179
Codilog	2 587	-	-	2 587	-	1 205	-	3 792
RS2I	3 460	-	-	3 460	-	-	-	3 460
Iliade	2 959	-	-	2 959	-	-	-	2 959
Cloud Temple	1 126	-	-	1 126	-	1 054	-	2 180
Aronor	1 480	-	-	1 480	-	-	-	1 480
Lib Consulting	1 239	-	-	1 239	-	(1 239)	-	-
Advim	1 054	-	-	1 054	-	(1 054)	-	-
Autres (< 1 million d'euros)	2 247	-	120	2 127	-	34	-	2 161
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>40 592</b>	<b>-</b>	<b>120</b>	<b>40 472</b>	<b>-</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>40 472</b>
Dépréciation	(568)	-	-	(568)	-	-	-	(568)
<b>TOTAL NET</b>	<b>40 024</b>	<b>-</b>	<b>120</b>	<b>39 904</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>39 904</b>

Les reclassements font suite à des opérations de réorganisation juridique intervenues en 2019.

## Méthode et hypothèses clés utilisées pour les tests de dépréciation

Les tests de dépréciation sont réalisés une fois par an à la clôture, au 31 décembre.

L'analyse de sensibilité (variation de +1 % du taux d'actualisation) n'a pas fait apparaître de situation selon laquelle la valeur recouvrable des UGT deviendrait inférieure à leur valeur nette comptable.

## Note 3 – Contrats de location (IFRS 16)

(en milliers d'euros)	01/01/19	+	Remboursement	Amortissement	-	Réévaluation	Reclassement	31/12/19
Droits d'utilisation	37 587	4 201	-	-	(3 943)	(478)	-	37 367
Amortissement des droits d'utilisation	-	-	-	(7 212)	860	-	-	(6 352)
<b>TOTAL NET DES DROITS D'UTILISATION</b>	<b>37 587</b>	<b>4 201</b>	<b>-</b>	<b>(7 212)</b>	<b>(3 083)</b>	<b>(478)</b>	<b>-</b>	<b>31 015</b>
Dettes de loyers non-courantes	26 374	3 518	-	-	-	(478)	(4 848)	24 566
Dettes de loyers courantes	11 213	683	(6 666)	-	(3 179)	-	4 848	6 899
<b>TOTAL DES DETTES DE LOYERS</b>	<b>37 587</b>	<b>4 201</b>	<b>(6 666)</b>	<b>-</b>	<b>(3 179)</b>	<b>(478)</b>	<b>-</b>	<b>31 465</b>
Amortissement des droits d'utilisation	-	-	-	(7 212)	-	-	-	(7 212)
Charge financière	-	-	(773)	-	-	-	-	(773)
Annulation des loyers	-	-	7 439	-	-	-	-	7 439
Produit net des ruptures	-	-	-	-	96	-	-	96
<b>IMPACT RESULTAT NET AVANT IMPÔT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 666</b>	<b>(7 212)</b>	<b>96</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(450)</b>

Les impacts de présentation de cette nouvelle norme sont détaillés au paragraphe "3. Déclaration de conformité" au début du sous-chapitre "4.4. Annexe aux comptes consolidés".

**Note 4 – Immobilisations corporelles**

(en milliers d'euros)	31/12/17	+	Reclass.	-	31/12/18	Var. périètre	+	Reclass.	-	31/12/19
Terrains et constructions	-	333	-	-	333	(229)	-	-	-	104
Agencements et installations	10 852	1 586	-	-	12 438	218	1 438	33	73	14 054
Matériel de transport	2 798	688	(8)	536	2 942	-	434	-	182	3 194
Matériel informatique & bureau	33 849	4 396	9	546	37 708	(32)	5 422	1	351	42 748
Immobilisation en cours	7	35	(9)	-	33	-	117	(42)	-	108
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>47 506</b>	<b>7 038</b>	<b>(8)</b>	<b>1 082</b>	<b>53 454</b>	<b>(43)</b>	<b>7 411</b>	<b>(8)</b>	<b>606</b>	<b>60 208</b>
Amortissements	(31 275)	(7 010)	-	(1 042)	(37 243)	39	(7 365)	-	(494)	(44 075)
<b>TOTAL NET</b>	<b>16 231</b>	<b>28</b>	<b>(8)</b>	<b>40</b>	<b>16 211</b>	<b>(4)</b>	<b>46</b>	<b>(8)</b>	<b>112</b>	<b>16 133</b>

Les investissements correspondent à des :

- équipements utilisés pour l'activité cloud computing,
- matériels informatiques exploités dans les centres de services ou sur des sites clients dans le cadre de contrats d'infogérance, ou encore à usage interne,
- agencements de locaux,
- véhicules de service.

Les diminutions correspondent principalement à des mises au rebut.

**Note 5 – Actifs financiers**

(en milliers d'euros)	31/12/17	Var. périètre	+	-	31/12/18	Var. périètre	+	-	31/12/19
Titres non consolidés	547	(107)	230	-	670	(589)	111	140	52
Prêts	3 206	-	524	6	3 724	(5)	635	40	4 314
Autres immobilisations financières	2 164	(31)	397	138	2 392	-	643	153	2 882
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>5 917</b>	<b>(138)</b>	<b>1 151</b>	<b>144</b>	<b>6 786</b>	<b>(594)</b>	<b>1 389</b>	<b>333</b>	<b>7 248</b>
Dépréciations	(102)	-	(11)	-	(113)	-	(4)	(112)	(5)
<b>TOTAL NET</b>	<b>5 815</b>	<b>(138)</b>	<b>1 140</b>	<b>144</b>	<b>6 673</b>	<b>(594)</b>	<b>1 385</b>	<b>221</b>	<b>7 243</b>

Les actifs financiers correspondent pour l'essentiel aux dépôts versés sous forme de prêts dans le cadre de la contribution 1 % logement, ainsi qu'aux dépôts de garantie (liés aux locations).

L'actualisation des prêts (contribution 1 % logement), et notamment la date d'échéance de remboursement, a été calculée par référence à la date de remboursement prévue au contrat (délai de 20 ans).

En application d'IFRS 7.8, il est signalé que les actifs financiers mentionnés ci-dessus correspondent tous à des placements détenus jusqu'à leur échéance.

**Note 6 – Actifs d'impôt différé**

Les impôts différés figurant au bilan portent sur les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/19
Participation des salariés	1 070	1 266
Actualisation des créances à plus d'un an	669	717
Provision pour indemnités de départ en retraite	-	140
Contrats de location (IFRS 16)	20	(78)
Autres différences temporelles	76	90
Déficits fiscaux indéfiniment reportables	2 191	2 600
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS CALCULÉS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Compensation par entité fiscale	2 191	2 600
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Note 7 – Stocks**

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/19
Marchandises	278	388
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>278</b>	<b>388</b>
Dépréciations	-	(3)
<b>TOTAL NET</b>	<b>278</b>	<b>385</b>

Aucun stock n'est donné en nantissement.

**Note 8 – Clients et autres débiteurs**

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/19
Créances clients	133 885	132 100
Factures à établir	37 244	27 704
Fournisseurs : avoirs à recevoir	310	229
TVA et autres	17 769	18 227
Autres comptes débiteurs	989	901
Charges constatées d'avance	7 631	8 486
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>197 828</b>	<b>187 647</b>
Dépréciations	(1 077)	(1 339)
<b>TOTAL NET</b>	<b>196 751</b>	<b>186 308</b>

L'échéance de ces postes "Clients et autres débiteurs" est inférieure à un an.

La ventilation des créances clients par date d'antériorité est la suivante :

(en milliers d'euros)	Échues				Non échues	Total
	Plus d'un an	Entre 6 et 12 mois	Entre 3 et 6 mois	Moins de 3 mois		
Créances clients	1 081	2 810	3 035	33 177	91 997	132 100
Dépréciation	(960)	(12)	-	(87)	(24)	(1 083)
Valeur nette	121	2 798	3 035	33 090	91 973	131 017
<b>TOTAL</b>	<b>0,1 %</b>	<b>2,1 %</b>	<b>2,3 %</b>	<b>25,3 %</b>	<b>70,2 %</b>	<b>100 %</b>

**Note 9 – Trésorerie nette**

ACTIFS (en milliers d'euros)	31/12/18	Maturités / Échéances			31/12/19
		Supérieures à 2 ans	Entre 1 an et 2 ans	Inférieures à 1 an	
Dépôts à terme	75 295	96 506	5 000	18 874	120 380
Autres valeurs mobilières de placement	3 295	-	-	3 067	3 067
Disponibilités	95 193	-	-	94 845	94 845
Intérêts courus	1 166	-	-	313	313
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>174 949</b>	<b>96 506</b>	<b>5 000</b>	<b>117 099</b>	<b>218 605</b>
<b>PASSIFS</b>					
Emprunts non courants	2	-	3	-	3
Emprunts courants	2	-	-	1	1
<b>SOUS-TOTAL EMPRUNTS</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
Découverts bancaires	371	-	-	164	164
Dépôts de garantie perçus	120	-	-	115	115
<b>AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS</b>	<b>491</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>279</b>	<b>279</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>495</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>280</b>	<b>283</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE D'ENDETTEMENT FINANCIER</b>	<b>174 454</b>	<b>96 506</b>	<b>4 997</b>	<b>116 819</b>	<b>218 322</b>

Compte tenu de la typologie des fonds et supports sélectionnés pour placer la trésorerie excédentaire, il n'est pas anticipé d'ajustement sur la juste valeur, ni sur le rendement futur.

Les dépôts à terme sont mobilisables à tout moment. Ils sont composés de plusieurs lignes dans une dizaine de banques européennes avec des taux s'échelonnant de 0,1 % à 2,3 %.

Les valeurs mobilières de placement sont principalement composées de produits financiers indexés sur de grands indices français et européens. Leur valorisation est évidemment liée aux marchés.

Les disponibilités correspondent à de la trésorerie non investie.

**Note 10 – Capitaux propres****Note 10.1 – Capital**

Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 24 285 862 actions, de même catégorie, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,40 euro et s'élève donc à 9 714 344,80 euros.

Il n'y a pas eu de variation du nombre d'actions en circulation au cours de l'année 2019.

Nombre d'actions en circulation au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	Nombre d'actions en circulation au 31/12/2019
24 285 862	-	-	24 285 862

**Note 10.2 – Paiements fondés sur des actions**

Plans d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale du 14 juin 2018 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions dans la limite de 242 000 actions ordinaires. À cette même date, le Conseil d'Administration a fait partiellement usage de cette délégation (valable pour une durée de vingt-quatre mois) en procédant à une attribution gratuite de 13 000 actions (Plan G).

Les différents plans d'actions gratuites décidés par le Conseil d'Administration, encore sous période d'acquisition et/ou de conservation au 31 décembre 2019, présentent les caractéristiques suivantes :

	Plan actions gratuites F	Plan actions gratuites G
Date de l'Assemblée Générale	09/06/16	14/06/18
Date du Conseil d'Administration	09/06/16	14/06/18
Terme de la période d'acquisition	10/06/18	15/06/21
Terme de la période de conservation	10/06/20	15/06/23
Nombre de bénéficiaires	14	6
- dont dirigeants	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées	43 000	13 000
Nombre d'actions caduques cumulées au 31/12/2018	1 000	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 01/01/2019	-	-
Nombre d'actions devenues caduques pendant la période d'acquisition au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31/12/2019	-	13 000
Nombre d'actions sous période de conservation au 01/01/2019	42 000	-
Nombre d'actions sous période de conservation au 31/12/2019	42 000	-
Dilution potentielle (caduques déduites) - % capital actuel au 31/12/2019	-	0,05 %
DILUTION POTENTIELLE TOTALE	-	0,05 %

Il n'a pas été fixé de condition de performance pour les plans mentionnés ci-dessus.

Les principaux critères retenus pour l'évaluation de la juste valeur des options et des actions gratuites pour les plans attribués postérieurement au 7 novembre 2002 (date de mise en œuvre de la nouvelle norme comptable applicable aux stocks options et autres paiements en actions) sont les suivants :

	Plan actions gratuites F	Plan actions gratuites G
Durée de vie	2 ans	3 ans
Volatilité	19 %	17 %
Taux sans risque	0 %	0 %
Taux de versement de dividendes	1 %	1 %

Juste valeur des plans d'options de souscription d'actions

Par application du modèle de Black & Scholes, la juste valeur unitaire des options s'établit ainsi :

Plan et date du Conseil d'Administration	Date de l'attribution définitive	Prix d'exercice	Juste valeur	Cours à la date d'attribution définitive
9 juin 2016 (plan F) – Actions gratuites	10/06/18	-	20,89	24,70
14 juin 2018 (plan G) – Actions gratuites	15/06/21	-	23,90	-

Le montant des charges relatives aux plans d'options de souscription est présenté à la Note 14 ci-après.

**Note 10.3 – Résultat par action**

	2018	2019
Nombre d'actions au début de l'exercice	24 243 862	24 285 862
Nombre moyen d'actions émises	23 800	-
Nombre moyen d'actions en auto-détention	-	-
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'année	24 267 662	24 281 991
Nombre moyen d'instruments dilutifs	6 500	13 000
Nombre moyen d'actions en circulation après dilution	24 274 162	24 294 991
Résultat net part du groupe (en euros)	25 959 451	30 799 035
Résultat net part du groupe par action – non dilué (en euro)	1,07	1,27
Résultat net part du groupe par action – dilué (en euro)	1,07	1,27

**Note 11 – Provisions non courantes**

	31/12/17	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	31/12/18	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/19
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Prov. indemnités de départ en retraite	1 275	188	(22)	1 441	(1)	378	-	-	1 818
TOTAL	1 275	188	(22)	1 441	(1)	378	-	-	1 818
Impact (net des charges encourues)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	-	(188)	22	-	-	(378)	-	-	-

**Note 12 – Provisions courantes**

	31/12/17	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/18	Var. périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/19
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Provisions	1 767	643	(1 019)	-	1 391	-	546	(412)	(120)	1 405
TOTAL	1 767	643	(1 019)	-	1 391	-	546	(412)	(120)	1 405
Impact (net des charges encourues)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel	-	(643)	1 019	-	-	-	(546)	412	120	-

Les provisions courantes, ainsi que les dotations et les reprises, correspondent pour l'essentiel à des risques sociaux et des pertes sur contrat, dont la date de réalisation attendue est inférieure à douze mois.

**Note 13 – Fournisseurs et autres créditeurs**

	31/12/18	31/12/19
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 250	31 041
Participation et intéressement des salariés	2 926	3 950
Dettes sociales et fiscales	88 807	88 496
Autres dettes	8 695	6 009
Produits constatés d'avance*	15 275	14 731
TOTAL	146 953	144 227

\* Voir ci-avant "4.22. Reconnaissance du chiffre d'affaires (FRS 15)".

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

**7. SECTEURS OPÉRATIONNELS**

Le groupe n'a pas identifié de secteur opérationnel (voir ci-avant "4.23. Secteurs opérationnels").

## 8. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

### Note 14 – Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2018	2019
Salaires	199 093	204 230
Charges sociales	88 202	83 867
Participation des salariés	3 391	3 890
Actions gratuites	1 236	1 176
Provision indemnités de départ en retraite	166	378
<b>TOTAL</b>	<b>292 088</b>	<b>293 541</b>

### Note 15 – Charges externes

(en milliers d'euros)	2018	2019
Achats de sous-traitance	107 693	117 721
Achats non stockés de matières et fournitures	439	450
Personnel extérieur	1 200	1 306
Autres services extérieurs*	33 954	25 295
Charges de loyer	-	2 213
<b>TOTAL</b>	<b>143 286</b>	<b>146 985</b>

\* Les charges de loyer anciennement classées dans les "autres services extérieurs" ont été annulées pour 7.439 K€ (IFRS 16 – Note 3) et reclassées, pour le solde, en "Charges de loyer".

### Note 16 – Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciation d'actifs

(en milliers d'euros)	2018	2019
Amortissement immobilisations incorporelles	792	547
Amortissement immobilisations corporelles	7 108	7 297
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>7 900</b>	<b>7 844</b>
Amortissement droits d'utilisation (IFRS 16)	-	7 212
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES DROITS D'UTILISATION</b>	<b>-</b>	<b>7 212</b>
Provisions nettes pour risques	(334)	12
Provisions nettes sur actifs circulants	118	238
<b>DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS</b>	<b>(216)</b>	<b>250</b>

### Note 17 – Autres produits et autres charges

(en milliers d'euros)	2018	2019
Subventions d'exploitation	6 597	798
Produits divers	413	617
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>7 010</b>	<b>1 415</b>
Charges diverses	(354)	(517)
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>(354)</b>	<b>(517)</b>
<b>NET AUTRES PRODUITS/AUTRES CHARGES</b>	<b>6 656</b>	<b>898</b>

Le détail des subventions d'exploitation est le suivant :

(en milliers d'euros)	2018	2019
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)	5 063	-
Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	1 034	775
Autres subventions	500	23
<b>TOTAL</b>	<b>6 597</b>	<b>798</b>

Les crédits d'impôt ont été enregistrés en "autres produits" car considérés comme une subvention compensant les coûts afférents engagés par les sociétés concernées.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le CICE a été remplacé par une baisse des charges sociales

**Note 18 – Autres produits et charges opérationnels**

(en milliers d'euros)	2018	2019
Plus-value/(moins-value) sur cession d'immobilisations	154	4 528
Plus-value/(moins-value) sur rupture de baux (IFRS 16)	-	96
Dépréciation de goodwill	-	-
Autres	(63)	(267)
<b>TOTAL</b>	<b>91</b>	<b>4 357</b>

Ces totaux correspondent à la somme des lignes "Autres produits opérationnels" et "Autres charges opérationnelles" du compte de résultat consolidé.

**Note 19 – Analyse du coût de l'endettement financier net**

(en milliers d'euros)	2018	2019
Dividendes reçus (participations non consolidées)	105	-
Autres intérêts et produits assimilés	2 071	1 186
Plus-values sur cession d'équivalents de trésorerie	(25)	39
Plus-value sur cession d'actifs financiers	-	-
Reprise de provision	-	112
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 151</b>	<b>1 337</b>
Intérêts et charges assimilées	548	576
Dotations aux provisions	11	4
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>559</b>	<b>444</b>
Charges financières sur les dettes de loyers (IFRS 16)	-	773
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>1 592</b>	<b>120</b>

**Note 20 – Impôts sur les résultats**

(en milliers d'euros)	2018	2019
Impôts sur les sociétés	13 515	13 969
Contribution sur la valeur ajoutée (CVAE)	4 819	5 100
<b>IMPÔTS EXIGIBLES</b>	<b>18 334</b>	<b>19 069</b>
Impôts différés	(357)	(415)
<b>TOTAL</b>	<b>17 977</b>	<b>18 654</b>

**Note 21 – Preuve d'impôt**

(en milliers d'euros)	2018			2019		
	Base	Taux	Impôt	Base	Taux	Impôt
Résultat avant impôts, plus-value de cession de titres consolidés	47 554	34,43 %	16 373	53 811	28 %	15 067
Charges calculées non déductibles	982	34,43 %	338	964	28 %	270
Impact des charges nettes définitivement non déductibles	1 086	34,43 %	374	(2 350)	28 %	(658)
Génération/Emploi de déficits fiscaux non activés	517	34,43 %	178	(132)	28 %	(37)
Crédits d'impôt	-	-	(1 079)	-	-	(435)
Impact CVAE en impôt	-	-	3 160	-	-	3 672
Différence de taux entre la société-mère et les filles	-	-	(1 367)	-	-	775
<b>CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVE</b>	-	-	<b>17 977</b>	-	-	<b>18 654</b>
<b>Taux moyen d'imposition</b>	-	-	<b>37,8 %</b>	-	-	<b>34,7 %</b>

Suite à l'arrêt du groupe d'intégration fiscale et l'évolution du taux d'impôt en France, le taux d'imposition de Neurones SA s'établit à 28 % au 31 décembre 2019. En 2019, la plus-value nette de la cession de Brains est partiellement exonérée, entraînant un impact positif sur l'effet impôt des charges nettes définitivement non déductibles de 1,3 million d'euros.

La diminution des crédits d'impôt vient de la suppression du CICE, remplacé par une baisse des charges sociales.

**Note 22 – Informations relatives aux parties liées****Personnes morales**

NEURONES ne possède pas de société sœur. Il n'existe pas de transactions économiques avec la société Host Développement, actionnaire à hauteur de 46 % de NEURONES (à l'exception du versement du dividende annuel).

#### Dirigeants

La rémunération totale et globale des dirigeants est de 440 000 euros bruts au titre de 2019 (fixe et variable). Elle est inchangée par rapport à 2018. Les dirigeants ne perçoivent aucun autre élément de rémunération.

### 9. INFORMATIONS DIVERSES

#### 9.1. Cautions données

Il n'existe pas de caution donnée au 31 décembre 2019.

#### 9.2. Engagements hors bilan

Il n'existe pas d'engagement hors bilan au 31 décembre 2019.

#### 9.3. Honoraires des commissaires aux comptes

	BM&A				KPMG				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Audit												
Commissariat aux comptes, examen des comptes sociaux et consolidés												
- société mère	25	25	16%	18%	25	25	14%	14%	-	-	-	-
- filiales	124	122	84%	82%	145	147	86%	83%	14	14	100%	100%
Missions accessoires (due diligence, etc.)	2	2	-	-	6	6	-	3%	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>151</b>	<b>149</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>176</b>	<b>178</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>151</b>	<b>149</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>176</b>	<b>178</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### 9.4. Effectifs moyens

	2018	2019
Cadres	2 592	2 593
Non-cadres	2 521	2 618
<b>TOTAL</b>	<b>5 113</b>	<b>5 211</b>

#### 9.5. Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2019

Dès le début de l'épidémie Covid-19 en mars 2020, les mesures de prévention ont été prises pour assurer la sécurité et protéger la santé des personnels et partenaires du groupe. Les Plans de Continuité des différentes activités ont été mis en œuvre avec un plein succès : l'essentiel des prestations a pu être fourni en s'adaptant à la demande des clients. Cette dernière étant amenée à évoluer et à baisser en volume, au fur et à mesure que se développera la pandémie et se prolongera le confinement, des aménagements ont d'ores et déjà anticipés.

#### 9.6. Distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 4 mars 2020, a prévu de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires, à laquelle les comptes clos au 31 décembre 2019 seront soumis pour approbation, de verser un dividende de 0,20 euro par action.

# Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2020

## RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 4 JUIN 2020

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous rendre compte de l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et vous informer des perspectives d'avenir.

### 1. COMPTES CONSOLIDÉS

#### Commentaires sur l'activité du groupe au cours de l'année 2019

Les comptes consolidés sont présentés en normes IFRS, conformément aux dispositions adoptées par l'Union Européenne.

En 2019, NEURONES a poursuivi sa croissance profitable. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 510,1 millions d'euros, à comparer aux 490,1 millions de l'année précédente (croissance globale de 4,1 % et organique de 5,1 %).

Le résultat opérationnel progresse de 46 à 53,7 millions d'euros, soit une hausse de 17 % par rapport à 2018. En taux, cela représente 10,5 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier est de 0,1 million d'euros. Il correspond à des intérêts sur les placements de trésorerie en dépôts à terme, diminués de la charge financière relative à l'application de la norme IFRS 16 sur les locations.

La charge d'impôt sur les sociétés (incluant la CVAE pour 5,1 millions d'euros), s'établit à 18,6 millions d'euros, à comparer aux 18 de l'année précédente. Le taux moyen d'impôt sur les sociétés est de 34,7 %.

Le résultat net est de 35,2 millions d'euros (29,6 millions en 2018).

Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère s'établit à 30,8 millions d'euros en 2019 (26 millions en 2018).

#### Commentaires sur la situation financière consolidée

##### Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 40,3 millions d'euros, à comparer aux 40,6 millions de l'année précédente.

Comptabilisés pour la première fois cette année, les droits d'utilisation (IFRS 16) s'élèvent à 31 millions d'euros.

Les immobilisations corporelles nettes restent stables à 16,1 millions d'euros (les investissements concernent essentiellement du matériel informatique et des agencements de nouveaux locaux).

Les immobilisations financières (7,2 millions d'euros) sont composées principalement de prêts 1 % logement et de dépôts de garantie.

L'actif d'impôt différé est de 2,6 millions d'euros. Il est constitué majoritairement par des différences temporaires d'imposition.

À 186,3 millions d'euros, les comptes clients et autres débiteurs sont en baisse de 5,3 %. Au global, ces créances et factures à établir représentent 89 jours de chiffre d'affaires (dont 16 jours pour les factures à établir).

##### Passif

Les provisions à long terme correspondent aux provisions pour les indemnités de départ en retraite, celles à court terme correspondent pour l'essentiel à des risques sociaux.

Comptabilisées pour la première fois cette année, les dettes de loyers courantes et non-courantes (IFRS 16) s'élèvent à 31,5 millions d'euros.

Le poste fournisseurs et autres créditeurs baisse de 1,9 % à 144,2 millions d'euros.

##### Flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement, après produits financiers nets et impôts, s'établit à 47,3 millions d'euros en 2019.

La diminution des créances clients explique l'essentiel de la baisse du besoin en fonds de roulement d'exploitation (- 10,3 millions d'euros).

Les investissements productifs ont consommé 7,8 millions d'euros, à comparer aux 6,9 millions d'euros en 2018. Ils concernent principalement les activités de cloud computing ainsi que les centres de services en général (matériels et logiciels informatiques, agencements...).

Le cash flow libre - composé du résultat net, des amortissements et provisions, de la variation du besoin en fonds de roulement et diminué des investissements industriels nets - s'établit ainsi à 47 millions d'euros par rapport aux 25,8 millions d'euros de l'exercice précédent.

Après les opérations de haut de bilan (paiement de compléments de prix, versement de dividendes, cessions, rachats d'actions à des associés minoritaires dans les filiales, augmentations de capital...), le groupe aura dégagé 43,8 millions d'euros de trésorerie additionnelle en 2019 à comparer à 20,6 millions d'euros en 2018.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie (nette d'endettement financier) s'élève ainsi à 218,3 millions d'euros (174,5 millions d'euros en 2018).

##### Note sur la situation d'endettement de la société et du groupe

Le groupe dispose d'une trésorerie brute positive de 218,6 millions d'euros et d'un endettement financier de 0,3 million d'euros. La situation d'endettement, au regard du volume des affaires, ne fait évidemment porter aucun risque sur la société.

##### Perspectives d'avenir

Historiquement, NEURONES a toujours cru plus vite que son univers de référence. L'exercice 2019 s'inscrit dans ce cadre (+ 5,1 % de croissance organique à comparer au marché du Conseil et des Services Informatiques

Aussi loin que vous voudrez...>

 NEURONES



en progression de 3,1 %). Le potentiel du groupe est réel puisque sa part du marché français n'est que de l'ordre de 1,5 %. Grâce à son modèle de "multi-specialistes", NEURONES devait connaître en 2020 une progression supérieure à celle du marché (+ 3 %).

La crise économique et financière, conséquence de la crise sanitaire provoquée par le Covid-19, remet évidemment en cause la progression du chiffre d'affaires en 2020. On peut toutefois estimer que la décroissance organique du groupe sera inférieure à la baisse du marché.

### Prises de participations, mouvements de titres, opérations sur le capital et autres opérations juridiques

Au cours de l'année 2019, NEURONES S.A. a réalisé les opérations suivantes :

- cession d'un peu moins de 0,5 % du capital de Finaxys à deux managers associés ;
- acquisition d'environ 0,12 % du capital d'Helpline auprès de trois managers de la société ;
- acquisition de 8 % du capital de Dragonfly ;
- acquisition d'un peu moins de 2,5 % du capital de Codilog-Eliance auprès d'un dirigeant de la société ;
- acquisition du solde du capital de Pragmateam.

Les filiales et sous-filiales de NEURONES S.A. ont procédé au cours de l'année 2019 aux opérations d'acquisition et de cession suivantes :

- Neurones Consulting a acquis environ 3,5 % du capital de Columbus Consulting, au moment de l'opération, auprès des trois dirigeants historiques ;
- RS2i a acquis 34 % du capital de Digitalists.io, en devenant ainsi l'associée unique ;
- Finaxys a cédé la totalité de sa participation majoritaire dans le capital de Brains ;
- Finaxys a cédé 5 % du capital de Weefin à un dirigeant (qui en détient 10 % après cette cession) ;
- Neurones IT a cédé environ 0,4 % du capital de Mobiapps à un manager de cette société.

Par ailleurs, elles ont réalisé les autres opérations suivantes :

- Columbus Consulting a procédé à deux augmentations de capital en

numéraire réservées aux salariés adhérents du PEE de la société et représentant, au 31 décembre 2019, un peu plus de 0,8 % du capital de la société ;

- Columbus Consulting a livré un plan d'attribution gratuite d'actions par émission de nouvelles actions représentant un peu moins de 0,6 % du capital au 31 décembre 2019 ;
- Columbus Consulting a participé à la création de la société Le Hub Columbus SAS dont elle détient 60 % du capital ;
- Finaxys a participé à la création de la société Finaxys SPRL en Belgique et possède 97,5 % de son capital ;
- Experteam a émis de nouvelles actions, représentant 0,7 % du capital post-opération, afin de livrer un plan d'attribution gratuite d'actions ;
- Cloud Temple a constitué la société Cloud Temple Africa puis il a été procédé à deux augmentations de capital, la première par apport par une société ivoirienne de titres de Cloud Temple West Africa et la seconde, en numéraire, à laquelle a souscrit une société marocaine. Ces deux augmentations ont eu pour effet de ramener le taux de détention du capital de Cloud Temple Africa par Cloud Temple à 51 % ;
- Arondor a procédé à la livraison d'un plan d'attribution gratuite d'actions par émission de nouvelles actions représentant environ 0,6 % du capital ;
- Arondor a constitué aux Etats-Unis la société Arondor US corporation et en détient la totalité du capital ;
- Codilog a réalisé une augmentation de capital en numéraire, par compensation de créances, pour régler le complément de prix dû au titre de l'acquisition de 70 % du capital de Lib Consulting SD réalisée en 2016 ;
- Deodis a réalisé une augmentation de capital en numéraire, représentant un peu plus de 0,6 % du capital, à laquelle ont souscrit un dirigeant et deux managers de la société ;
- AS International Group a émis 17 344 nouvelles actions (1,1 % du capital) afin de procéder à la livraison d'un plan d'attribution gratuite d'actions ;
- Neurones IT a constitué Visian SAS afin de réaliser un apport partiel d'actifs à cette filiale ;
- RS2i a opéré la transmission universelle du patrimoine de Digitalists.io à son bénéficiaire, effective au 31 décembre 2019.

Certaines de ces opérations ont conduit à une modification des pourcentages d'intérêt de NEURONES S.A. dans certaines sociétés du groupe.

### Activité des principales entités opérationnelles

Les contributions\* aux principaux agrégats consolidés du groupe sont résumées ci-après :

Société		Contribution au chiffre d'affaires 2019 *	Contribution au résultat opérationnel 2019 *	Contribution au résultat net 2019 *
en milliers d'euros				
Société mère	NEURONES	-	433	- 313
Filiales	Aronдор	19 475	1 429	965
	AS International Group	55 080	5 052	3 234
	Codilog	41 513	1 827	854
	Columbus Consulting	27 648	3 592	2 218
	DataQuantic	1 526	43	42
	Deodis	22 043	1 608	964
	Edugroupe	9 581	1 827	1 251
	Finaxys	34 346	6 810	5 785
	Helpline	159 648	14 288	9 119
	Dragonfly	52 196	6 970	4 654
	Neurones IT	72 227	6 609	4 248
	RS2i	14 791	3 202	2 136
<b>TOTAL</b>		<b>510 074</b>	<b>53 690</b>	<b>35 157</b>

\* Après élimination des flux entre sociétés et en incluant les sous-filiales.

## 2. COMPTES SOCIAUX – NEURONES S.A.

### Commentaires sur l'activité au cours de l'année 2019

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 131,8 millions d'euros à comparer à 127,5 millions pour l'exercice précédent. Il est constitué de redevances de services aux filiales pour une faible part et, pour l'essentiel, de refacturations de ventes réalisées par des sociétés du groupe auprès de grands clients ayant contracté avec la société mère (jouant ainsi le rôle de point de facturation unique).

Le résultat d'exploitation est de 0,2 million d'euros. À la suite de remontées de dividendes de filiales, le résultat financier s'établit à 7,1 millions d'euros. Le résultat net social est un profit de 7,2 millions d'euros.

### Perspectives d'avenir

NEURONES S.A. est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000 une société holding qui concentre les fonctions suivantes : direction groupe, finances, juridique, marketing et communication groupe, direction transverse infogérance et relation globale avec quelques grands comptes. La société vise à simplement équilibrer ses dépenses courantes d'exploitation en refacturant ses services à ses différentes filiales.

### Affectation du résultat

Compte tenu d'un report à nouveau bénéficiaire de 64 756 650 euros, d'un profit de l'exercice de 7 231 311 euros, le bénéfice distribuable s'établit à 71 987 961 euros.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de distribuer à titre de dividende la somme de 0,20 euro/action, soit 4.857.172 euros\*. Le compte report à nouveau passerait ainsi à 67.130.789 euros.

\* Calcul effectué à partir du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2019, soit 24 285 862, qui sera ajusté le cas échéant.

La date de mise en paiement du dividende serait le 12 juin 2020.

La somme ainsi répartie entre les actionnaires est intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3.2° du Code Général des Impôts.

Sont rappelées les distributions de dividendes réalisées au titre des trois exercices précédents :

2016 : 0,06 euro par action,

2017 : 0,06 euro par action,

2018 : 0,06 euro par action.

## 3. AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

### Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement, connu au 4 mars 2020, n'a d'impact significatif sur la structure financière du groupe. La crise du Covid-19 ne fait pas peser de risque sur la continuité d'exploitation. La quantification des impacts de cette pandémie sera faite lors des prochains communiqués.

### Délais de règlement des fournisseurs (comptes sociaux)

La très grande majorité (> 95 %) des achats de NEURONES S.A. est réalisée auprès des sociétés du groupe. Au 31 décembre 2019, les en-cours fournisseurs de NEURONES S.A. (maison mère) étaient les suivants :

En-cours fournisseurs au 31/12/19 par plage d'échéance (en milliers d'euros TTC)	Factures échues				Factures non échues	Total
	> 90 j	60 à 90 j	30 à 60 j	0 à 30 j		
Intra-groupe	86	38	203	351*	30 225	44 239
Tiers	30	21	31	246	1 133	1 461
TOTAL	116	59	234	13 933	31 358	45 700
Nombre de factures concernées		1 055			2 044	3 099
% du montant des achats de l'exercice					20,3%	

\* Retraité de 13.336 milliers d'euros correspondant à un virement bancaire non débité au 31 décembre.

Le délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement est : 60 jours nets, date de facture, ou 45 jours fin de mois.

Pour les fournisseurs intra-groupe, les factures échues non réglées correspondent à des situations où des ajustements sont nécessaires avec les clients finaux. Les factures qui concernent des fournisseurs tiers échues et non encore réglées au 31 décembre 2019, correspondent à des litiges.

Au 31 décembre 2018, les en-cours fournisseurs de NEURONES S.A. (maison mère) étaient les suivants :

En-cours fournisseurs au 31/12/19 par plage d'échéance (en milliers d'euros TTC)	Factures échues				Factures non échues	Total
	> 90 j	60 à 90 j	30 à 60 j	0 à 30 j		
Intra-groupe	72	81	29	48	27 388	27 618
Tiers	42	-	43	36	1 579	1 700
TOTAL	114	81	72	84	28 967	29 318
Nombre de factures concernées		43			1 499	1 542
% du montant des achats de l'exercice					19,3%	

Aussi loin que vous voudrez...

 NEURONES

## Délais de règlement des clients (comptes sociaux)

Au 31 décembre 2019, les en-cours clients de NEURONES S.A. (maison mère) étaient les suivants :

En-cours clients au 31/12/19 par plage d'échéance <small>(en milliers d'euros TTC, hors FAE)</small>	Factures échues				Factures non échues	Total
	> 90 j	60 à 90 j	30 à 60 j	0 à 30 j		
Tiers	1 150	644	916	3 919	27 682	34 311
Intra-groupe	19	2	25	96	897	1 039
<b>TOTAL</b>	<b>1 169</b>	<b>646</b>	<b>941</b>	<b>4 015</b>	<b>28 579</b>	<b>35 350</b>
Nombre de factures concernées		675			1 803	2 478
% du montant des ventes de l'exercice					18,1 %	

Le délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement est : 60 jours nets (date de facture) ou 45 jours fin de mois.

Les retards de règlement des grands clients sont liés à la complexité de leurs chaînes de règlement fournisseurs (bon à payer...). La part des factures échues correspondant à des litiges est minoritaire. Pour la plupart il s'agit de demandes de correction de détail (nombre de demi-journées, heures supplémentaires...). Ils se règlent en général amiablement en concertation avec les services de comptabilité fournisseurs des clients.

Au 31 décembre 2018, les en-cours fournisseurs de NEURONES S.A. (maison mère) étaient les suivants :

En-cours clients au 31/12/18 par plage d'échéance <small>(en milliers d'euros TTC, hors FAE)</small>	Factures échues				Factures non échues	Total
	> 90 j	60 à 90 j	30 à 60 j	0 à 30 j		
Tiers	1 414	406	1 093	2 691	27 979	33 583
Intra-groupe	3	1	175	69	460	708
<b>TOTAL</b>	<b>1 417</b>	<b>407</b>	<b>1 268</b>	<b>2 760</b>	<b>28 439</b>	<b>34 291</b>
Nombre de factures concernées		371			1 802	2 173
% du montant des ventes de l'exercice					18,6 %	

## Activité en matière de recherche et développement

Les investissements de recherche et développement sont réalisés dans chacune des sociétés du groupe. Les coûts, correspondant essentiellement à des temps passés, sont constatés en charge l'année de leur survenance et ne sont pas immobilisés. Il n'a pas été identifié de frais de développement significatifs répondant à la définition de l'IAS 38.57.

## 4. CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ, ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces aspects sont passés en revue dans le chapitre 2 ("Rapport sur la responsabilité sociale et environnementale - RSE") du présent rapport financier annuel.

## 5. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Toutes les autorisations délivrées par différentes Assemblées Générales sur cet objet, ainsi que l'ensemble des plans décidés sur le fondement de ces autorisations, ont expiré au cours des exercices antérieurs.

## 6. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet d'informer sur les attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice 2019, décidées par la société ou des sociétés qui lui sont liées, au profit des membres du personnel de la société ou des sociétés liées et des mandataires sociaux.

### Attributions gratuites d'actions NEURONES

Le Conseil d'Administration n'a pas décidé d'attribuer gratuitement des actions durant l'exercice 2019.

Le tableau suivant présente les caractéristiques des deux plans d'actions gratuites sous période d'acquisition ou de conservation au 31 décembre 2019.

	Plan d'actions gratuites F	Plan d'actions gratuites G
Date de l'Assemblée Générale	09/06/2016	14/06/2018
Date du Conseil d'Administration	09/06/2016	14/06/2018
Durée et terme de la période d'acquisition	2 ans - 10/06/2018	3 ans - 15/06/2021
Durée et terme de la période de conservation	2 ans - 10/06/2020	2 ans - 15/06/2023
Nombre de bénéficiaires salariés (NEURONES et sociétés liées)	14 (9 et 5)	6 (6 et 0)
Nombre de bénéficiaires mandataires sociaux (NEURONES et sociétés liées)	-	-
Nombre d'actions attribuées gratuitement	43 000	13 000
Nombre d'actions caduques cumulées au 31/12/2018	1 000	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31/12/2018	-	13 000
Nombre d'actions devenues caduques pendant la période d'acquisition au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31/12/2019	-	13 000
Nombre d'actions sous période de conservation au 01/01/2019	42 000	-
Nombre d'actions sous période de conservation au 31/12/2019	42 000	-

### Attributions gratuites d'actions de sociétés liées à NEURONES

Il est indiqué qu'aucun mandataire de la société NEURONES ne s'est jamais vu attribuer gratuitement d'actions de filiales, à raison des mandats et fonctions exercés dans ces sociétés. Ils n'ont pas plus bénéficié d'actions gratuites de sociétés contrôlées (au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce) au titre de mandats et fonctions qu'ils pourraient y exercer.

Sont détaillées ci-après les attributions gratuites d'actions décidées au cours de l'exercice 2019 par les sociétés liées à NEURONES.

#### Attributions gratuites d'actions par Helpline

Le 24 et le 31 mai 2019, le Président d'Helpline a décidé d'attribuer gratuitement respectivement 4 733 actions (à treize bénéficiaires) et 41 715 actions (à dix-sept bénéficiaires), représentant environ 0,11 % et 0,95 % du capital.

Les dates d'attributions définitives ont été fixées au 25 mai 2021 pour le premier plan et au 1<sup>er</sup> avril 2022 pour le second, sous réserve que chaque bénéficiaire conserve la qualité de salarié ou de mandataire social de la société ou d'une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce pendant toute la période d'acquisition. De plus, l'attribution définitive des actions du second plan est conditionnée à des conditions de performance de la société.

#### Attribution gratuite d'actions par Deodis

Il a été décidé par le Président, le 10 janvier 2019, d'attribuer gratuitement 7 721 actions, soit environ 1,7 % du capital à la date de décision, à trois bénéficiaires.

La date d'attribution définitive a été fixée au 11 janvier 2022, sous réserve que chaque bénéficiaire conserve la qualité de salarié ou de mandataire social de la société ou celle de salarié d'une société liée durant toute la période d'acquisition.

#### Attribution gratuite d'actions par Experteam

Le 24 mai 2019, 60 066 actions (représentant un peu moins de 0,4 % du capital) ont été gratuitement attribuées par le Président de la société à quatre bénéficiaires.

La date d'attribution définitive a été fixée au 25 mai 2021, sous réserve que chaque bénéficiaire conserve la qualité de salarié ou de mandataire social de la société ou celle de salarié d'une société liée durant toute la période d'acquisition.

#### Attribution gratuite d'actions par Cloud Temple

Le 28 novembre 2019, le Président a décidé d'attribuer gratuitement à sept bénéficiaires 289 010 actions, soit environ 2,2 % du capital à la date de décision.

La période d'acquisition prendra fin le 27 novembre 2021, date à laquelle seront livrées les actions gratuites aux bénéficiaires ayant respecté la condition de présence dans la société ou une société liée.

#### Attribution gratuite d'actions par Neuronnes IT

Le Président a décidé le 15 juillet 2019 d'attribuer gratuitement 24 750 actions à neuf bénéficiaires (soit 1,14 % du capital à la date de décision).

L'attribution définitive a été fixée au 16 juillet 2021 pour les bénéficiaires ayant été constamment salarié ou mandataire social de la société ou d'une société liée pendant toute la durée de la période d'acquisition.

#### Attributions gratuites d'actions par Columbus Consulting

Le Président de Columbus Consulting a décidé le 13 décembre 2019 de trois plans d'attributions gratuites d'actions.

Le premier concerne deux bénéficiaires et 1 000 actions (0,24 % du capital) et la date d'attribution définitive a été fixée au 13 décembre 2020.

Le deuxième, dont la période d'acquisition prendra fin le 13 décembre 2022, concerne cinq bénéficiaires et 2 000 actions (0,48 % du capital).

Le troisième concerne dix bénéficiaires et 1 200 actions (0,29 % du capital) et la fin de la période d'acquisition interviendra le 13 décembre 2023.

Pour ces trois plans, les actions seront définitivement livrées au bénéficiaire à la fin de la période d'acquisition sous réserve que ce bénéficiaire conserve la qualité de salarié de la société ou d'une société liée durant toute la période d'acquisition.

Aussi loin que vous voudrez...<sup>4</sup>

 NEURONES

	Plan 1 Helpline	Plan 2 Helpline	Plan Deodis	Plan Experteam	Plan Cloud Temple	Plan Neurones IT	Plan 1 Colombus Consulting	Plan 2 Colombus Consulting	Plan 3 Colombus Consulting
Date de l'Assemblée Générale	24/05/19	24/05/19	10/01/19	17/05/19	26/11/19	24/05/19	15/10/19	15/10/19	15/10/19
Date d'attribution par le Président	24/05/19	31/05/19	10/01/19	24/05/19	28/11/19	15/07/19	13/12/19	13/12/19	13/12/19
Valeur d'une action à la date d'attribution	24,83 €	24,83 €	29,58 €	1,54 €	2,27 €	24,10 €	76,77 €	76,77 €	76,77 €
Nombre d'actions attribuées gratuitement	4 733	41 715	7 721	60 066	289 010	24 750	1 000	2 000	1 200
Terme de la période d'acquisition	25/05/21	01/04/22	11/01/22	25/05/21	27/11/21	16/07/21	13/12/20	13/12/22	13/12/23
Terme de la période de conservation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	13/12/21	N/A	N/A
Nombre total de bénéficiaires	13	17	3	4	7	9	2	5	10
Nombre de bénéficiaires mandataires sociaux de la société	1	2	1	-	-	1	2	-	-
Nombre d'actions attribuées à ce(s) mandataire(s)	1 007	18 915	3 507	-	-	7 000	1 000	-	-
Nombre de bénéficiaires salariés de la société ou d'une société liée	12	15	2	4	7	8	-	5	10
Nombre d'actions attribuées à ces salariés par catégorie	Cadres : 3 726	Cadres : 22 800	Cadres : 4 214	Cadres : 60 066	Cadres : 289 010	Cadres : 17 750	-	Cadres : 2 000	Cadres : 1 200
Nombre d'actions attribuées à chacun des dix salariés de la société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	1 : 1 007 2-3 : 504 4 : 403 5 : 300 6-8 : 200 9-10 : 121	1 : 1 800 2-10 : 1 500	1 : 2 507 2 : 1 707	1 : 24 351 2-3 : 16 234 4 : 3 247	1-2 : 96 337 3 : 72 108 4 : 11 013 5-7 : 4 405	1 : 7 000 2 : 3 000 3-6 : 1 500 7-8 : 875	-	1-5 : 400	1 : 300 2 : 200 3 : 150 4-7 : 100 8-10 : 50

Sont rappelés ci-dessous les plans attribués par les sociétés liées sur les exercices antérieurs à 2019 et toujours sous période d'acquisition au 31 décembre 2019 :

	Plan 2016 (1) Colombus Consulting	Plan 2017 (2) Colombus Consulting	Plan 2018 Helpline	Plan 2018 Codilog Eliance	Plan 2018 (2) Colombus Consulting
Date de l'Assemblée Générale	19/07/16	19/07/17	20/07/17	22/05/18	25/10/18
Date d'attribution par le Président	20/07/16	09/09/17	03/01/18	21/06/18	26/10/18
Terme de la période d'acquisition	20/07/20	09/09/21	04/01/20	22/06/20	26/10/22
Nombre d'actions attribuées gratuitement	550	1 000	4 745	1 254	2 230
- dont attribuées aux mandataires sociaux	-	-	224	552	-
Nombre total de bénéficiaires	5	11	10	6	11
- dont mandataires sociaux de la société	-	-	1	2	-
Nombre d'actions caduques entre l'attribution et le 31 décembre 2019	150	200	-	-	150
Nombre d'actions sous période d'acquisition au 31 décembre 2019	400	800	4 745	1 254	2 080
Pourcentage du capital de la société concernée au 31 décembre 2019	(0,10 %)	(0,19 %)	(0,11 %)	(0,30 %)	(0,50 %)

## 7. ACTIONS PROPRES – AUTO DÉTENTION

Au 31 décembre 2019, la société détenait 8 991 de ses propres actions qui figurent au bilan de son contrat de liquidité.

## 8. PARTICIPATION DES SALARIÉS

Nous vous informons que les salariés ne détiennent aucune action de la société au titre d'un PEE, d'un FCPE ou au titre de la période d'indisponibilité prévue à l'article L.3324-10 du Code du travail.

## 9. AUTORISATION POUR LA SOCIÉTÉ D'ACQUÉRIR SES PROPRES ACTIONS ET DE RÉDUIRE LE CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONS AUTO-DÉTENUES

La mise en œuvre d'un programme de rachat par la société de ses propres actions s'inscrit dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale, en date du 14 juin 2018, a autorisé la société à procéder au rachat de ses propres actions avec les principales modalités suivantes :

- durée de l'autorisation : dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée (soit jusqu'au 14 décembre 2019),
- part maximale du capital à acquérir : 10 %,
- prix d'achat maximum : 30 euros par action,
- quotité maximale acquise en vue de la remise ultérieure à l'échange ou en paiement : 5 % du capital.

Le Conseil d'Administration n'a pas lancé de programme effectif sur le fondement de cette autorisation.

L'Assemblée Générale du 6 juin 2019 a renouvelé l'autorisation donnée à la société de procéder au rachat de ses propres actions. Cette nouvelle autorisation a privé d'effet l'autorisation antérieure susmentionnée. Les principales caractéristiques de l'autorisation en vigueur sont :

- durée de l'autorisation : dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée (soit jusqu'au 6 décembre 2020),
- part maximale du capital à acquérir : 10 %,
- prix d'achat maximum : 30 euros par action,
- quotité maximale acquise en vue de la remise ultérieure à l'échange ou en paiement : 5 % du capital.

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat de liquidité entre NEURONES et le CIC (avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> août 2019), un programme de rachat d'actions poursuivant cet objectif a été lancé sur le fondement de l'autorisation susmentionnée. Il concerne l'animation du cours par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers.

Entre le 1<sup>er</sup> août et le 31 décembre 2019, dans le cadre de ce programme de rachat d'actions, il a été procédé à l'acquisition de 43 653 actions et à la vente de 34 662 actions. Ainsi, au 31 décembre 2019, la société détenait 8 991 de ses propres actions, lesquelles figuraient au bilan du contrat de liquidité pour une valeur de 185 215 euros.

La société souhaite conserver l'opportunité de procéder à l'achat de ses propres actions avec les possibles finalités suivantes :

- leur annulation ultérieure,
- la couverture :
  - de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, notamment au titre de la participation aux résultats de la société, d'un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) ou par attribution gratuite d'actions,
  - de titres financiers donnant droit à l'attribution d'actions de la société,
- l'animation du cours par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers,

- la conservation des actions achetées et leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Il sera donc proposé à l'Assemblée Générale du 4 juin 2020 (dix-septième résolution) de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder au rachat des propres actions de la société avec les principales modalités suivantes :

- délégation valable pour une durée de 18 mois, à compter de l'Assemblée,
- les rachats d'actions pourront être réalisés par intervention sur le marché ou par des achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs,
- prix maximum d'achat fixé à 27 euros par action,
- nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la société limité à 10 % du nombre total d'actions composant le capital social (soit, à titre indicatif, 2 428 586 actions sur la base du capital social au 31 décembre 2019, représentant un montant maximum d'achat de 65 571 822 euros), étant précisé que le nombre d'actions maximum acquises en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ne pourra excéder 5 % du capital,
- ce nombre d'actions et la limite d'achat seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la société ou de décisions touchant le capital social.

Le Conseil d'Administration donnera, le cas échéant, aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle, toutes les informations relatives aux achats d'actions et cessions effectivement réalisés.

Cette autorisation priverait d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet et remplacerait donc celle donnée par l'Assemblée Générale du 6 juin 2019, le cas échéant pour sa partie non utilisée.

La réalisation d'un programme de rachat d'actions sera subordonnée à une décision du Conseil d'Administration.

Le cas échéant, et après décision du Conseil d'Administration, la société diffusera un descriptif du programme, conformément aux dispositions du Règlement général de l'AMF en vigueur, qui pourra alors être effectivement mis en œuvre.

Il est par ailleurs rappelé que l'Assemblée Générale du 6 juin 2019 a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 5 juin 2014 de réduire le capital par annulation d'actions en auto-détention. La réduction de capital pourrait se faire en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions propres. Dix pour cent maximum des actions composant le capital social pourraient être annulés par période de vingt-quatre mois en vertu de l'autorisation. L'autorisation a été donnée pour une période de cinq ans.

## 10. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Le Conseil d'Administration souhaite conserver la possibilité de procéder à l'attribution gratuite d'actions, un dispositif favorable qui permet de renforcer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires, en les associant directement aux performances de la société.

L'autorisation en vigueur est celle donnée par l'Assemblée Générale du 14 juin 2018. Le Conseil d'Administration en avait fait usage en 2018 en attribuant gratuitement 13 000 actions sur les 240 000 autorisées.

Elle prend fin en juin 2020 et il sera donc proposé à l'Assemblée Générale du 4 juin 2020 de renouveler cette autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à une ou plusieurs attribution(s) gratuite(s) d'actions existantes ou à émettre de la société dans les conditions suivantes :

- autorisation valable pour une durée de 24 mois à compter de l'Assemblée,
- nombre total maximum des actions ordinaires pouvant être attribuées gratuitement au titre de l'autorisation fixé à 120.000 actions ordinaires, soit un peu moins de 0,5 % du capital de la société à la date du 31 décembre 2019,

Aussi loin que vous voudrez

 NEURONES

- durée minimale de la période d'acquisition fixée à deux ans et pas de durée minimum pour la période de conservation.

Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, dans un rapport spécial contenant les mentions visées à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, des attributions d'actions gratuites effectuées en vertu des autorisations consenties.

## 11. AUTORISATIONS D'AUGMENTER LE CAPITAL

Le Conseil d'Administration souhaite disposer de la possibilité de procéder à des augmentations de capital dans des contextes différents, motivées par les raisons évoquées et selon les modalités mentionnées dans la présente section et au sein du chapitre 6.3 du rapport financier annuel. Il sera donc soumis à l'Assemblée Générale du 4 juin 2020 les résolutions (numérotées de 19 à 26) portant sur les objets suivants, l'ensemble des délégations étant proposées pour une durée de 26 mois :

- délégation pour augmenter le capital par émissions d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et/ou par incorporation de réserves, primes et bénéfices,
- délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sans indication de bénéficiaires et par offre au public,
- délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre visée à l'article L.411-2 II du Code monétaire et financier,
- délégation à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société emportant augmentation de capital, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,

- délégation à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société.

Pour chacune des émissions décidées en application des trois premières délégations susmentionnées, l'Assemblée Générale sera sollicitée pour autoriser le Conseil à augmenter sur ses seules décisions, mais dans la limite du plafond global faisant l'objet de la résolution évoquée ci-après, le nombre d'actions ordinaires ou titres financiers à émettre si le Conseil constate une demande excédentaire. Cette augmentation du nombre de titres se ferait dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, conformément aux dispositions de l'article R.225-118 du Code de commerce.

Pour l'ensemble des émissions qui seraient décidées par le Conseil, en vertu des délégations ci-dessus consenties, il sera proposé à l'Assemblée de fixer comme suit le plafond des émissions :

- le montant nominal maximum global des augmentations de capital serait fixé à neuf millions d'euros (9 000 000 €), étant précisé qu'est inclus dans ce plafond, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- le montant nominal global des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la société ne pourrait excéder quatre-vingt-dix millions d'euros (90 000 000 €).

Enfin, en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail et en conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée se prononcera sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital social dont la souscription serait réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail. Le Conseil soumettra donc une résolution à l'Assemblée à l'effet de l'autoriser, pendant 18 mois, à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital de la société d'un montant nominal maximum de 200.000 euros (soit sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de 0,40 euros, un maximum de 500.000 actions nouvelles représentant un peu plus de 2 % du capital sur la base du nombre d'actions au 31 décembre 2019), par émission d'actions ordinaires, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise de la société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées, dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.

## 12. ÉTAT DE LA DILUTION CUMULÉE AU TITRE DES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL

	Situation au 31/12/2019	Titres auto détenus	Instruments dilutifs Stock options	Instruments dilutifs actions gratuites	Total
Nombre d'actions	24 285 862	-	-	13 000	24 298 862
% dilution	-	-	-	0,05 %	0,05 %

## 13. OPÉRATIONS SUR TITRES RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions des articles L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du Règlement général de l'AMF, il est indiqué qu'entre le 12 et le 16 septembre 2019, Bertrand Ducurtail a cédé 4 000 actions sur le marché à un prix unitaire moyen de 21,7 euros.

## 14. FACTEURS DE RISQUES

L'analyse des risques est effectuée dans la partie 3 du présent Document d'Enregistrement Universel.

## 15. FAITS EXCEPTIONNELS, LITIGES ET PROCÉDURES EN COURS

À la connaissance des dirigeants, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir eu ou d'avoir une incidence significative négative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du groupe.

## 16. CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le rapport de gestion établi par votre Conseil d'Administration et, en conséquence, de donner quitus à celui-ci pour sa gestion au cours dudit exercice et d'adopter les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Le Conseil d'Administration

## ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION : TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
• Capital social	9 692 551	9 697 545	9 697 545	9 714 345	9 714 345
• Nombre d'actions ordinaires existantes	24 231 378	24 243 862	24 243 862	24 285 862	24 285 862
• Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
• Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de vote	-	-	-	-	-
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
• Chiffre d'affaires hors taxes	98 234 529	115 325 747	121 718 925	127 544 403	131 828 057
• Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 684 884	3 494 403	1 388 043	5 809 299	7 484 448
• Impôts sur les bénéfices	(166 455)	(432 912)	(205 183)	(326 053)	(188 421)
• Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
• Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 364 499	3 194 842	1 158 268	5 727 198	7 231 311
• Résultat distribué	1 453 883	1 454 632	1 454 632	1 457 152	4 857 172
<b>Résultat par action</b>					
• Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,27	0,13	0,05	0,24	0,30
• Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,26	0,13	0,05	0,24	0,30
• Dividende attribué à chaque action	0,06	0,06	0,06	0,06	0,20*
<b>Personnel</b>					
• Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	19	18	18	19	18
• Montant de la masse salariale de l'exercice	1 658 371	1 505 986	1 623 406	1 618 457	1 567 229
• Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	696 103	649 553	929 774	749 953	684 120

\* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale (troisième résolution) du 4 juin 2020.

Aussi loin que vous voudrez...

**NEURONES**

## NEURONES

Société Anonyme au capital de 9.714.344,80 €  
Siège social : Immeuble « Le Clemenceau I »  
205 avenue Georges Clemenceau  
92000 Nanterre

331 408 336 R.C.S. NANTERRE

**Greffes du Tribunal de commerce  
de Nanterre**  
4, rue Pablo Neruda  
92020 Nanterre cedex

Nanterre, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

*Lettre recommandée avec accusé de réception (1A 156 739 6442 9)*


Objet : dépôt des comptes sociaux et des comptes consolidés

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents concernant le dépôt de nos comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, incluant ces derniers (bilan, compte de résultat, annexes) ;
- Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, incluant ces derniers ;
- Le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration ;
- La publication au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires de l'avis préalable à l'Assemblée Générale contenant la proposition d'affectation du résultat (troisième résolution) ;
- Un exemplaire certifié conforme à l'original du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale du 4 juin 2020 comprenant la résolution adoptée d'affectation du résultat (troisième résolution), identique à la proposition d'affectation ;
- Un chèque de 91,60 euros établis à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Cyril Ramnon  
Responsable Juridique